



DERNIERE HEURE

EN CHINE INSURGEE Les troubles continuent

Pékin, 4 juillet. — On mande de Swatow que plusieurs magasins ont été pillés dans cette ville, à la suite d'une manifestation xénophobe. Aucun européen n'a été blessé. On signale que les autorités chinoises locales n'avaient pris aucune mesure pour prévenir ou réprimer les désordres. On annonce que dans le quartier indigène de Shanghai, trois japonais ont été malmenés par la foule. Tramways et autobus sont de nouveau attaqués à coups de pierres. Quatre conducteurs et un receveur ont été enlevés par les chinois et conduits dans le faubourg Chapoy où ils ont été détenus pendant plusieurs heures.

Les obsèques de Martin des Amoignes

Sur le désir du grand artiste, mort à Nevers, aucune fleur ni couronne n'ornaient son cercueil, mais, jusqu'à la dernière minute de son existence terrestre, comme le maître avait manifesté son ardent désir de retourner à son pays natal pour y dormir son dernier sommeil, — ce fut à Saint-Benin-d'Azy que les obsèques eurent lieu.

UN SEISME AU JAPON

Londres, 4 juillet. — Une dépêche annonce qu'un violent tremblement de terre s'est produit dans le sud du Japon. Un train de voyageurs serait complètement détruit. On craint de nombreux morts. Les détails manquent.

DISCOURS DE M. POUSSERAU

Au cimetière M. L. M. Poussereau, le savant historien du Nivernais, retraça, dans un très beau discours, la carrière artistique de son illustre compatriote. Nous en détachons les passages suivants :

ECHOS

Après une période de repos, les chercheurs de trésors continuent à explorer le tombeau de Tut Amen ; sans cesse ils en tirent des splendeurs dont leur âge aurait peine à montrer les rivales. Ainsi on vient de découvrir dans cette mine de beautés un vase à cosmétique dont l'art adorable paraît insurpassé. L'objet lui-même est de forme cylindrique, son couvercle est orné d'un lion couché, et les pieds sont formés par des têtes de prisonniers du type méditerranéen. Les flancs, décorés de scènes peintes, représentent des lions attaquant des taureaux, des lévriers poursuivant des antilopes, des gazelles et des chevaux. Mais le plus surprenant est moins la beauté de cet objet exotique et magnifique que la présence, à l'intérieur, d'une pommade pour le visage qui après 3.300 ans, est encore molle et parfumée.

Les Courses

SAMEDI A AMIENS
Prix de la Ville. — 1. Capice II, J. Schwob; 2. Harry Mount, C. Nicaise; 3. Bérythine, L. Patin.
Mutuel unifié : 23,50; 21,50; 11 et 8,50.
Prix Albert Catoire. — 1. Guzman II, O. Homberg; 2. Abbot's Nymph, Frank Jay Gould; 3. Koll-Kolo, P. Peschet.
Mutuel unifié : 15 et 8,50; 13.
Prix Arthur Cordelier. — 1. Bassarabia, Mme H. Polak; 2. Ostris, M. de Valderas. Mutuel unifié : 21; 14,50; B. 38; 17,50; 73.
Grand prix d'Amiens. — 1. Priori, Comte G. de Chavagnac; 2. Corymbe, O. Homberg; 3. Armistice, S. Hoffmann. Mutuel unifié : 9,50; 6,50; 9.
Prix de Tourtier. — 1. Kukume, Mme Michel Pautail; 2. Bolback, G. Wattinne; 3. Phocée, F. Monnier. Mutuel unifié, 97,50; 21,50; 19,20, 23.
Prix du Bois de Boulogne : 1er Pontaricé, H. Comte; 2. Couches, L. Oly-Riederer; 3. Galimafra, A. Eknayan. Mutuel unifié, 9,50.

mécanique, nous disent le charme infini d'un paysage imposant à l'heure et son clair regard devant les toiles admirables de composition, de tonalité et de coloris, se fixait obstinément sur un effet qui lui semblait ne point avoir sa pleine valeur. De tels artistes sont rares et nous pouvons être fiers de notre cher compatriote pour le travail qui l'unique distraction au cours d'une existence consacrée à l'art. Il dédaignait, il ignorait la commercialisation de l'art et sous son pinceau, ne sont éclos que l'art des maîtres, ceux qui ont écrit des fleurs des champs. Sa palette était un enchantement, mais il se garda de l'enivrement des couleurs rutilantes et ses œuvres, où perce toujours une pointe de

Les Sports

Le Circuit de l'Allier organisé par PARIS-CENTRE se disputera le 19 juillet.

Dès ses débuts, le circuit de l'Allier gagna ses galons de grande épreuve. En 1921, P. U. C. V. le fit disputé la première. Plus de 30 coureurs, parmi lesquels Hillarion, Colledobout, Chauvière, Normand, etc. Une erreur de parcours nuisit à la régularité de l'épreuve et permit à Lejay de assurer la première place. Hillarion fut toutefois le vainqueur moral puisque 10 minutes le séparaient du peloton avant l'arrivée.

Concours hippique de Vichy

Epreuve régionale de la Société sportive d'encouragement. Dix partants. — 1. Aiglonne, M. Souche, Savourin; 2. J. J. II, M. Souche, Hédich; 3. Allet, Chevalier, d'Iderville. Pesege : 9,50. Places : 13,50, 7,50, 12,50. Pelouse : 19,50, 15, 16, 12,50. Premier Steeple-Chase Société demi-sang. Trois partants. — 1. Usager, M. Potin, Fournier. Pesege : 7. Pelouse : 8. Epreuve internationale. Société sportive d'encouragement. Neuf partants. — 1. Kerveler, M. Goupeau, Thomas-Moret; 2. Vladimir, marquis de Croix, Berthier; 3. Grande-Noce, M. Jean Guillot, Pouchet. Pesege : 11, 8, 16, 12. Pelouse : 19,50, 9, 11.

Itinéraire

Vichy, Cusset, Bost, Lapalisse, Vaumas, Saint-Pierre, Chevagnes, Moulins, Souvigny, Saint-Menoux. Bourbon-Archambault, Ygrande, Vieure, Cosne-d'Allier, Bizeneuille, Marmignolles, Montluçon, Chamblet, Doyet, Bezenet, Montmarault, Voussac, Saint-Pourcin, Le Mayet-d'École, Saulzet, Gannat, Cognat-Lyonne, Bellerive, Vichy.

Liste des prix

Classement général : Au 1er, 1.000 francs en espèces; Au 2e, 600 francs en espèces; Au 3e, 500 francs en espèces; Au 4e, 300 francs en espèces; Au 5e, 200 francs en espèces; Au 6e, 150 francs en espèces; Au 7e, 75 francs en espèces; Au 8e, 75 francs en espèces; Au 9e, 50 francs en espèces; Au 10e, 25 francs en espèces; Au 11e à Moulins, 50 francs offerts par la ville de Moulins; Au 12e à Montmarault, 20 francs; Au 13e à Montmarault, 20 francs offerts par la ville de Montmarault.

Classement régional

Au 1er, 300 francs en espèces; Au 2e, 150 francs en espèces; Au 3e, 100 francs en espèces; Au 4e, 75 francs en espèces; Au 5e, 50 francs en espèces; Au 6e, 25 francs en espèces; Au 7e, 25 francs en espèces; Au 8e, 25 francs en espèces.

Classement de l'U. C. V.

Au 1er, 100 francs en espèces; Au 2e, 50 francs en espèces; Au 3e, 30 francs en espèces; Au 4e, 25 francs en espèces; Au 5e, 25 francs en espèces; Au 6e, 20 francs en espèces; Au 7e, 20 francs en espèces; Au 8e, 20 francs en espèces; Au 9e, 20 francs en espèces; Engagements : 5 francs, chez M. Reynard, 52, rue de Paris, et à Paris-Centre, à Nevers.

COURSE CYCLISTE DU VELO-CLUB MONTELLIEN

Le Vélo-Club Montellien organise pour demain dimanche une course cycliste régionale toutes catégories (professionnels exceptés) avec le concours de la ville de Blanzay.

COURSE CYCLISTE LA MACHINE

Le 12 juillet, aura lieu à La Machine, une grande course régionale dotée de nombreux prix. Nous donnerons ultérieurement l'itinéraire de cette épreuve qui se courra sur 65 kilomètres.

LE GRAND PRIX DE SAINT-ÉLOI

A l'occasion de la fête patronale et de la gare de St-Eloi, une course cycliste, le Grand Prix de St-Eloi, épreuve réservée aux aspirants et débutants du département de la Nièvre, se courra le 12 juillet sur l'itinéraire suivant : St-Eloi, Imp. Sauvigny-les-Bois, Château de la Baratte, St-Eloi (3 fois), soit une distance de 60 kilomètres. De nombreux prix seront attribués aux coureurs. Au 1er, un cadre course d'une valeur de 180 francs, etc.

UNE COURSE CYCLISTE ORGANISÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE DECIZE

Le 19 juillet, la municipalité de Decize, avec le concours de quelques sportifs, organise une magnifique course régionale sur le circuit Decize-Nevers, Moulins-Decize, soit un parcours de 125 kilomètres. Cette course est dotée de plus de 1.000 francs de prix dont 300 francs offerts au premier par la ville de Decize, 200 fr. au second, etc. etc. La liste complète des prix paraîtra ultérieurement. De nombreux prix spéciaux sont réservés aux débutants dont 50 francs au 1er, offerts par la ville de Decize. Des primes seront attribuées sur le parcours. Droit d'engagement : 3 francs, chez M. Rocher, cordonnier, 13, rue de Loire à Decize. Le départ sera donné à 14 heures, en face l'hôtel de la Gare, chez M. Bullin. La course est régionale et ouverte aux coureurs indépendants, aspirants et débutants. Elle se courra sous les règlements de l'U. V. F. Les organisateurs espèrent que les coureurs répondront nombreux à leur appel.

LOIRET

ORLÉANS TRIBUNAL CORRECTIONNEL

M. Louis Duru, 54 ans, cultivateur à Meung-sur-Loire, ancien combattant de Verdun, réformé numéro 1 à 100 % pour « oculté pratique » — et dont Paris-Centre a conté l'étrange aventure, — est poursuivi pour outrages envers le jury de Meung-sur-Loire, le maire et les gendarmes de Meung-sur-Loire. Il est condamné à trois mois de prison avec sursis.

GIEN LIVRETS DE CAISSE D'ÉPARGNE AUX ORPHELINS DE GUERRE

Le maire informe les intéressés qu'à l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, des livrets de Caisse d'Épargne seront donnés à tous les orphelins de guerre, âgés de moins de 16 ans, habitant Gien et dont la mère ou les tuteurs n'ont leur domicile réel.

BOURGES LA FÊTE DE VILLEMENARD

La fête de Villeménard, près de St-Germain-du-Pré, au profit de la colonie de vacances, prévue pour les dimanches 5 et 12 juillet, ne se tiendra qu'à cette dernière date. La réunion d'aujourd'hui ne pourra avoir lieu en raison du mauvais temps.

CERCLE MILITAIRE

Les officiers de la garnison insèrent leurs camarades des réserves à se faire inscrire comme membres du Cercle Militaire de la Place. Leur adhésion leur permettra de profiter des nombreux avantages qu'offre la réunion des officiers tels que : l'abonnement aux grands quotidiens et journaux illustrés, l'utilisation de la bibliothèque et des salles de lecture, la possibilité de prendre leurs repas au mess des officiers, d'y couvrir leurs familles et leurs amis, dans des conditions particulièrement avantageuses.

LES DISTRIBUTIONS DE PRIX

La distribution des prix est fixée : A Notre-Dame d'Issoudun, le samedi 11 juillet, sous la présidence de M. le Vicaire général Auvity. A Fontgombault, le lundi 20 juillet à 14 h. 30. A l'Institution Sainte-Marie, le jeudi 16 juillet, à 10 h. (Salle Legeay), sous la présidence de M. le Vicaire général Auvity. A Lourdoeur, le mardi 14 juillet, à 10 h., sous la présidence de Mgr. Clément, évêque de Monaco. A la Maîtrise, le samedi 25 juillet, à 20 h. 30, sous la présidence de M. le Vicaire général Auvity. A l'Institution Jeanne-d'Arc, Bourges, le vendredi 17 juillet, à 9 h., sous la présidence de M. le Vicaire général Auvity. A l'Institution de Mlle Thomas, Bourges, le samedi 18 juillet, à 13 h. 30. Au Pensionnat de La Salle, Bourges, le samedi 18 juillet.

MONTARGIS Croisade eucharistique des enfants

La journée eucharistique organisée à l'école St-Louis et présidée par M. le supérieur du grand séminaire, a obtenu un magnifique succès. L'après-midi ont lieu une séance d'études, et la procession du Saint-Sacrement se déroula majestueusement dans les allées du Parc.

NOGENT-SUR-VERNONISSON Succès scolaire

Mlle Suzanne Conrad, a passé avec succès la première partie du baccalauréat, sciences, langues vivantes. Mlle Juliette Sédouet, a obtenu à Orléans : Marie Hubert, veuve Amadieu, 68 ans, 47, rue de Paris; Thérèse Bourassin, veuve Perrin, 72 ans, 24, rue de Bourges; Jules Jamet, décédé à Neully-sur-Seine; Auguste Gessat, journaliste, 70 ans, rue de l'Éclair-Pékin; Emile Testard, épouse Michélot, 72 ans, 65, rue de Paris.

YONNE DANS L'ENSEIGNEMENT

Les instituteurs dont les noms suivent sont admis à la retraite à dater du 1er juillet avec cessation de fonctions au 30 septembre. MM. Prévost, à Champigny; Lafont à Bazarnes; Beraud à Sainte-Colombe-sur-Loing; Bourgeois, à Chablis; Clément à Molisey; Niel, à Saint-Clement; Richard à Charry; Félix à Avigny (Mully-la-Ville); Guilbert à Laborde (Auxerre); Gromand à Chichie; Polhon à Pourrain; Lespagnol à Epineux-les-Voves; Volenat, à Voulenay; Folin, à Collemiers; Lotier à Villefranc-Saint-Phal; Merot à Fyé; Mmes Poitier, à Vauit de Lugny; Lenoir à Etels; Diverly, à Villeneuve-sur-Yonne; Brisodoux, à Senan; Renard, à St-Aubin-Château-neuf; Béraud, à Ste-Colombe-sur-Loing; Beaufret, à Bussières; Champeaux à Chablis; Colin, à Mery-sur-Yonne; Léon à Parly; Chénal, à Tharot; Camelin à Tonnerre; Aubert, à Champigny; Champeaux à Chablis. Mlle Barbesol, à Auxerre; Delarache à Auxerre; Gauthier à Seignelay; Guéret à Coulanges-sur-Yonne; Geoffroy à Druyes; Mathieu à Migennes; Pivau à Pontigny; Serré à Egricelles-de-Bocage; Verdure à Druyes.

AUXERE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : — Cyrille Blanchot d'Andryes, pour avoir frappé M. Dupont, 25 francs d'amende. — Marcel Bréchet, de Lucy-sur-Cure, 20 jours de prison pour coups et blessures. — Pour coups réciproques, Alfred Bailly, cultivateur à Arcy-sur-Cure, la femme Collin et son fils sont condamnés à 16 francs d'amende, les deux derniers avec sursis.

FÊTE D'UNE CENTENAIRE

Mlle Wagner, demeurant à Auxerre, rue du 14 juillet, n° 18, a atteint, le 18 juillet, son centenaire. Après une cérémonie à l'église Saint-Eusèbe, la vénérable dame a présidé gaiement, à l'hôtel de l'Épée, un déjeuner auquel assistaient une quarantaine de parents et d'amis.

SAINT-AMAND

Outrages. — Sur une observation du garde-champêtre, Marcel Batol, 31 ans, marchand forain, originaire de Saint-Jean-de-Ollières (Puy-de-Dôme), qui était installé place du marché, a outragé cet agent. Procès-verbal a été dressé.

SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY

Vérification des poids et mesures. — M. le vérificateur des poids et mesures se rendra dans la commune de Saint-Martin-d'Auxigny, les 7 et 8 juillet 1928. Les personnes possédant des appareils de pesage et de mesurage assujettis à la vérification et habitant le bourg devront les présenter le 7 juillet à partir de 13 heures 30, salle de la mairie; celles habitant la région des Rousseaux le 8 juillet à partir de 13 h. 30 et jusqu'à 15 heures, salle Bonard et enfin celles habitant la région de la Rose le 8 également, à partir de 15 h. 30, salle Tailleur.

ARGENT-SUR-SAULDRE

Sans lanterne. — Procès-verbal a été dressé contre Augustin Gabin, 18 ans, garçon légal qui roulait la nuit sur une bicyclette non éclairée. — Procès-verbal a été dressé contre Mlle Martinal, 35 ans, propriétaire, pour défaut de collier à son chien.

A la Chambre de commerce

— Foire de Lyon. L'administration de la Foire de Lyon appelle l'attention de notre compatriote sur l'Office de renseignements de la Foire.

— Exposition Internationale de la Houille blanche et du Tourisme. Le comité rappelle à toutes les personnes qui comptent se rendre à Grenoble pendant l'Exposition qu'elles ont un intérêt financier immédiat à acheter un bon de l'Exposition par suite des avantages appréciables accordés par les réseaux et en particulier le P.-L.-M.

— Foire de Hanov : le 20 novembre au 13 décembre 1928.

— Semaine Nationale de l'exportation des produits agricoles. Cette semaine se tiendra prochainement à Paris.

— Exposition Internationale de Bolivie : cette manifestation aura lieu à l'occasion du centenaire de la libération du pays, elle comportera le local gratuit, l'entrée en franchise de nos marchandises et le transport gratuit sur le territoire Bolivien.

— L'Assemblée des présidents se prononce. Pour l'application de la convention du 30 octobre 1920 concernant les émissions radio-télégraphiques.

— Pour le maintien du régime de liberté contrôlée par l'Etat, et l'exploitation des communications radio-télégraphiques.

— Pour que soit rapidement voté le projet de loi sur le retrait des bons de monnaie émis par les Chambres de Commerce.

— Pour l'assimilation de la marque « Unis France » à un certificat d'origine des pénalités à l'égard des tireurs de chèques sans provisions.

— Pour que la révision de l'évaluation de la propriété bâtie soit ajournée.

— Pour le maintien du privilège des courtiers jurés d'assurances maritimes.

— Contre la participation des Chambres de Commerce à la cotisation de l'Etat et au fonctionnement des sociétés commerciales à buts lucratifs.

— Création d'un conseil national économique; La Chambre, Considérant que dans le conseil national économique qui a pour mission d'étudier les grandes questions économiques et d'examiner les projets de lois déposés au Parlement, la part de l'industrie, du commerce et de l'agriculture est absolument insuffisante.

— Considérant que la part qui revient au capital et à la direction est représentée par 12 membres sur 47.

— Considérant, que l'orsqu'il s'agit de lois économiques, ceux qui produisent et créent des richesses devraient avoir une part prépondérante, alors qu'ils n'ont même pas la moitié de la représentation.

— Considérant, que la façon dont les membres sont désignés est complètement arbitraire, et que le conseil se devrait être composé par des personnalités ayant l'expérience des affaires, la compétence et l'autorité, conférant un sens averti des intérêts généraux, et l'aptitude à concilier toutes les forces en présence.

— Considérant que l'élément essentiel de la représentation de la production et des échanges est constitué par les chambres de commerce qui sont les conseils les plus qualifiés pour tout ce qui touche au commerce et à l'industrie. Demande que toutes les branches de la production soient représentées au sein du Conseil national.

— Demande que soient recrutés par voie d'élection et non par désignation du ministre, en utilisant les organismes déjà existants.

— Bénéfices industriels et commerciaux : La chambre de commerce de Bourges, Considérant que les lois de finances régissant l'impôt cédulaire ont été admises avec une juste raison que les salariés, employés et ouvriers de tout genre ne soient pas imposables sur la partie correspondante à la somme strictement nécessaire aux besoins de la vie.

— Considérant que les commerçants ne bénéficient pas de cet abattement cependant légitime.

— Que, de ce fait, par exemple, si l'abattement est de 7.000 francs, un salarié célibataire gagnant annuellement cette somme ne paye rien tant qu'il n'a pas un commerce, un artisan, dont les bénéfices s'élevant à la même somme paye environ 400 francs.

— Qu'il résulte de cet état de chose une mégalite flagrante.

— Considérant que tous les citoyens doivent être égaux devant l'impôt.

— Ennet le vœu : Que les bénéfices industriels et commerciaux ne soient atteints par l'impôt cédulaire qu'à raison de la déduction d'un abattement à la base au même titre que les revenus des autres catégories.

— Le contingentement des rhums : La chambre de commerce de Bourges : Considérant que le contingentement des rhums établi par la loi du 31 décembre 1922 (article 9), ne répond à aucune nécessité économique mais constitue une véritable entrave à la liberté commerciale.

— Que le rhum, produit naturel français, doit être admis à la consommation sans aucune réserve.

— Que le contingentement a sa pour conséquence de créer chez les régulateurs et employés un état d'incertitude particulièrement dangereux à une époque où le crédit public doit être énergiquement soutenu.

— Qu'il a faussé tous les marchés littéraires et professionnels ainsi que le marché de l'art et le profit de quelques spéculateurs et de quelques producteurs privilégiés.

— Qu'il a frustré le Trésor d'une source importante de revenus en un temps où l'équilibre budgétaire est une condition de salut.

— Ennet le vœu : Que la liberté d'importation soit rendue aux rhums en provenance des colonies françaises et présentant les caractères spécifiques déterminés par le décret de 1923, sous cette réserve que la distillation en sera formellement interdite.

ALLIER

MOULINS

La fête sportive d'aujourd'hui au Pré Bercy

La Commission d'athlétisme du F. C. M. travaille activement aux derniers préparatifs de cette belle fête au cours de laquelle nous aurons en compétition un superbe challenge dit « Challenge des Héros », actuellement détenu par l'A. S. Montfermeuse...

La lutte promet d'être beaucoup plus serrée cette année. Le Stade Clermontois et l'U. S. Montluonnaise envoient deux équipes composées d'éléments très réputés. Notons à l'U. S. Montluonnaise la présence de Mayet et de Malloche, ces deux excellents athlètes normaux qui se sont fait tout particulièrement remarquer aux challenges interscolaires...

La baisse du prix du pain

La commission départementale des blés et farines réunie à la préfecture vendredi à l'issue du marché de Moulins, a constaté une baisse sur le cours des blés indigènes. Cette baisse existant également sur les blés exotiques, elle a ramené de 182 fr. à 178 fr. la cote officielle du quintal net de farine en boulangerie.

Par voie de conséquence, le prix du pain va être diminué. Un arrêté préfectoral de ce jour fixe le maximum à 1 kilo au pain à 1 fr. 65 au lieu de 1 fr. 65 à partir du mercredi 8 juillet.

Les maires peuvent taxer le pain à un prix inférieur si les circonstances locales (facilités d'approvisionnement des boulangers en farine, en combustible, réduction des frais généraux, etc.) le permettent.

Au cours de la réunion, le président du syndicat de la boulangerie a demandé avec insistance un fort relèvement de la prime de cuisson. En raison de l'importance de la question et des répercussions qu'entraînerait ce relèvement sur le prix du pain, la commission a désigné une sous-commission pour étudier la demande des boulangers et lui soumettre ultérieurement des propositions.

Au concours général agricole de Paris

Les récompenses suivantes ont été décernées à l'occasion du concours spécial de vin, cidre, poirées et eaux-de-vie, annexé au concours général agricole de Paris.

M. J.-M. Beauvoir, au Bouchard, diplôme de médaille d'argent grand module pour ses eaux-de-vie de marc; diplôme de médaille d'argent pour son vin de Gannay.

Ordination. — Ont été ordonnés: Prêtres: MM. Henry Pauly, de Montluçon; Lucien Lépée, de Domérat; Jean de Fraingy, d'Agonges.

M. J.-M. Beauvoir, au Bouchard, diplôme de médaille d'argent grand module pour ses eaux-de-vie de marc; diplôme de médaille d'argent pour son vin de Gannay.

Ordination. — Ont été ordonnés: Prêtres: MM. Henry Pauly, de Montluçon; Lucien Lépée, de Domérat; Jean de Fraingy, d'Agonges.

M. J.-M. Beauvoir, au Bouchard, diplôme de médaille d'argent grand module pour ses eaux-de-vie de marc; diplôme de médaille d'argent pour son vin de Gannay.

Ordination. — Ont été ordonnés: Prêtres: MM. Henry Pauly, de Montluçon; Lucien Lépée, de Domérat; Jean de Fraingy, d'Agonges.

M. J.-M. Beauvoir, au Bouchard, diplôme de médaille d'argent grand module pour ses eaux-de-vie de marc; diplôme de médaille d'argent pour son vin de Gannay.

Ordination. — Ont été ordonnés: Prêtres: MM. Henry Pauly, de Montluçon; Lucien Lépée, de Domérat; Jean de Fraingy, d'Agonges.

M. J.-M. Beauvoir, au Bouchard, diplôme de médaille d'argent grand module pour ses eaux-de-vie de marc; diplôme de médaille d'argent pour son vin de Gannay.

Ordination. — Ont été ordonnés: Prêtres: MM. Henry Pauly, de Montluçon; Lucien Lépée, de Domérat; Jean de Fraingy, d'Agonges.

M. J.-M. Beauvoir, au Bouchard, diplôme de médaille d'argent grand module pour ses eaux-de-vie de marc; diplôme de médaille d'argent pour son vin de Gannay.

Ordination. — Ont été ordonnés: Prêtres: MM. Henry Pauly, de Montluçon; Lucien Lépée, de Domérat; Jean de Fraingy, d'Agonges.

M. J.-M. Beauvoir, au Bouchard, diplôme de médaille d'argent grand module pour ses eaux-de-vie de marc; diplôme de médaille d'argent pour son vin de Gannay.

Ordination. — Ont été ordonnés: Prêtres: MM. Henry Pauly, de Montluçon; Lucien Lépée, de Domérat; Jean de Fraingy, d'Agonges.

M. J.-M. Beauvoir, au Bouchard, diplôme de médaille d'argent grand module pour ses eaux-de-vie de marc; diplôme de médaille d'argent pour son vin de Gannay.

Ordination. — Ont été ordonnés: Prêtres: MM. Henry Pauly, de Montluçon; Lucien Lépée, de Domérat; Jean de Fraingy, d'Agonges.

M. J.-M. Beauvoir, au Bouchard, diplôme de médaille d'argent grand module pour ses eaux-de-vie de marc; diplôme de médaille d'argent pour son vin de Gannay.

VICHY

CONSEIL MUNICIPAL

(suite)

Bureau des Postes. — La direction des Postes a demandé à la ville de vouloir bien prendre à sa charge les travaux de ravalement des façades et la réfection des peintures des grilles et boiseries extérieures.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

Le conseil décide d'ajourner ces demandes en raison des procès qui doivent être engagés par la ville à l'administration des Postes.

MONTLUÇON

Les élections cantonales

Les maires du canton de Lapalisse, réunis pour s'entretenir de l'élection au conseil général dans ce canton, ont décidé de soutenir la candidature radical-socialiste du conseiller sortant, M. Bonnet, maire du Breuil.

D'autre part, on annonce la candidature, dans le canton de Montluçon-Est, de M. Marx Dormoy socialiste. M. Montbessé, communiste, ne se représentera probablement pas et laissera le soin, parait-il, de défendre son siège de conseiller sortant au citoyen Chauvel.

Un de ses membres que nous avons questionné à ce sujet nous répond :

« Vous voulez, les hommes ne sont que de pauvres humains et la passion les mène. Certains membres directeurs de la commission administrative du Comité Nevers n'ont pu se résoudre à faire définitivement voter par les membres du parti modéré devant voter pour les hommes d'ordre qui restent en présence des autres et cela, parce que, bien à tort, ces membres directeurs imputent l'échec de leur liste à la liste Dugues-Aubert.

Mais soyez certain, — a-t-on ajouté, — que chacun d'eux votera pour la liste de Défense sociale et d'Union Républicaine — car, s'abstenir de voter blanc, sera donner sa voix, cette fois, à la liste Trélat.

« Ils ont compris qu'il ne fallait pas commettre la même erreur que les 10 Rosignolistes et qu'on devait voter pour des principes en laissant les questions de personnes.

Nous sommes heureux de publier cette déclaration qui prouve que le nombre des abstentions sera moindre que dimanche dernier.

Il faut voter, ne l'oublions pas, c'est un devoir plus nécessaire aujourd'hui que jamais. Pas d'abstention, tel est le mot d'ordre que nous nous permettons de donner à tous nos lecteurs et amis, tel est le mot d'ordre que nous nous permettons de rappeler à tous les électeurs neversais, car il faut, absolument sortir de la pagaille actuelle. Nevers en souffrirait trop si cela continuait et les Neversais s'en apercevraient rapidement. Il faut à tout prix aujourd'hui sortir du gâchis municipal.

Tous aux urnes !

En raison de la fièvre aphteuse, la foire du 11 juillet est interdite

Le préfet de la Nièvre vient de prendre l'arrêté ci-après :

« Considérant que la fièvre aphteuse existe dans la commune, arrêtons :

Article 1er. — La foire aux bestiaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine qui devait se tenir à Nevers le 11 juillet 1925, est interdite.

Article 2. — Il est interdit aux marchands de bétail de circuler dans le périmètre de la foire avec des animaux des espèces ci-dessus désignées destinés à être vendus ou échangés.

Les réunions sur la voie publique ou dans les cours d'auberge ayant pour but l'exposition ou la mise en vente d'animaux des dites espèces sont également formellement prohibées.

Article 3. — MM. le commandant de gendarmerie, le maire de Nevers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La foire aux chevaux se tiendra comme de coutume.

LES CHARCUTERIES RESTENT OUVERTES A JOURD'HUI JUSQU'AU MIDI

Le Syndicat de la charcuterie de Nevers nous avise que les charcuteries seront ouvertes aujourd'hui dimanche, jusqu'à midi.

Collège de jeunes filles. — Voici les résultats des examens :

Diplôme de fin d'études secondaires ; élèves reçues : Mlle Jeanne Bourdier, Louise La-Palisse, Louise Nardéac.

Baccalauréat, 1re partie, admissible Mlle Léonia Lallement.

Enquête de commodo et incommodo. — En exécution de la loi du 19 décembre 1917, le maire a l'honneur d'informer ses administrés que, par arrêté préfectoral, en date du 11 juillet 1925, une enquête de commodo et incommodo sera ouverte dans la commune sur le projet de construction d'un dépôt de charbon à la société anonyme des Docks de Nevers, dont le siège social est à Nevers, 4, rue des Docks, l'autorisation d'établir et d'exploiter dans une carrière située entre la rue des Docks, l'impasse des Docks et la ligne du chemin de fer de Nevers à Chagny, un dépôt devant contenir 50.000 litres de liquides inflammables (industrie rangée dans la 1re classe des établissements dangereux, insalubres ou incommodes).

Les pièces de l'affaire seront déposées à la mairie, pendant un délai d'un mois, c'est-à-dire du jeudi 9 juillet au dimanche 9 août 1925 pour être communiquées à tous les intéressés.

M. le commissaire de police, nommé comme enquêteur à cet effet, recevra pendant ce délai, la déclaration des habitants pour ce projet.

Trouvailles. — Réclamer à la mairie de Sarmoise, un portefeuille contenant une petite somme ; Mme Boudot, débitante, square Jean-Desvaux, une paire de sac pour bicyclette ; M. Desvieux, gardien du parc, rue Faidherbe, 1, un petit chapelet ; M. Jean Lelay, 16 rue du 13e de Ligne, une chaîne de col avec médaillon en métal jaune ; M. Roy, 5, rue des Ouches, une baguette en métal jaune avec pierre.

Etat civil : Naisances. — René X, rue de Paris, 1 ; Marie Belpois, rue du Commerce, 11.

Obit. — Gabriel Groux, 4 ans, rue de la Cathédrale, 27 ; Jacques Jansou, 84 ans, ancien scieur de long, rue de Paris, 1 ; Emile Alphonse 68 ans, ajusteur, veuf de Françoise Gozard, rue de Nièvre, 24.

SIMON, bijoutier, sera de passage à Nevers, lundi 6 juillet, Hôtel de France et Grand-Hôtel, et achètera très cher, toute la journée, or, bijoux, brillants, argent, au plus haut prix. Vieux dentiers, même cassés et sans or, jusqu'à 60 fr. la dent. Profil de son passage.

Accident d'automobile. — Hier matin, vers 8 heures, à proximité d'Avilly, une automobile conduite de Villeneuve et conduite par M. Hauvette, chauffeur de M. Sechiart, qui fut victime de la rupture d'une commande, franchi l'accroissement de la route et est tombé dans un pré, exécutant un looping complet.

La voiture étant retombée sur ses roues continues à rouler et ne s'arrêta, au bord du ruisseau de la Perche, que par suite de la présence d'un arbre.

L'hôpital Saint-Joseph, parvenu par téléphone, envoya immédiatement son auto-ambulance sur les lieux. Celle-ci ramena à Moulins M. Hauvette, chauffeur, et son fils, l'accompagnant, M. Marc Gouzy, 33 ans, au service de la maison Michelin.

Ce dernier, qui a eu le pied gauche fracturé, porte, en outre, des contusions dans les reins. M. Hauvette a eu une blessure insignifiante à la main droite.

L'automobile a subi des dégâts matériels assez importants.

Acte de probité. — M. Petit, facteur des postes, a trouvé, au cours de sa tournée, un portefeuille contenant 55 francs qui l'a rapporté à la mairie où la propriétaire est venue le réclamer.

Succès scolaire. — Les élèves des écoles publiques dont les noms suivent, ont été reçus au certificat d'études primaires : Marcelle Chalmier, Marie-Louise Benloun, Marguerite Boudolles ; Emilienne Durot ; Pierre Gorse ; Raymond Lucien et Marcel Ribier.

Etat civil : Naisances. — Henri Rabat à la Petite-Claume Paul Batisat, aux Cantons.

Publication de mariage. — Gilbert Gouzy, cultivateur à Varennes, et Olga Parent, à Vaise.

Mariage. — Henri Besson, cultivateur à 25 rue et Marguerite Dabin, à Cressanges.

Décès. — Anna Masseret, femme Vantour, 25 ans ; Gabriel Masseret, 79 ans, propriétaire au Bourg.

NEVERS

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Aujourd'hui, tous aux urnes !

Devant le silence du C. R. D. à ces deux derniers tours de scrutin, nous avons cherché à percer ce mystère.

Un de ses membres que nous avons questionné à ce sujet nous répond :

« Vous voulez, les hommes ne sont que de pauvres humains et la passion les mène. Certains membres directeurs de la commission administrative du Comité Nevers n'ont pu se résoudre à faire définitivement voter par les membres du parti modéré devant voter pour les hommes d'ordre qui restent en présence des autres et cela, parce que, bien à tort, ces membres directeurs imputent l'échec de leur liste à la liste Dugues-Aubert.

Mais soyez certain, — a-t-on ajouté, — que chacun d'eux votera pour la liste de Défense sociale et d'Union Républicaine — car, s'abstenir de voter blanc, sera donner sa voix, cette fois, à la liste Trélat.

« Ils ont compris qu'il ne fallait pas commettre la même erreur que les 10 Rosignolistes et qu'on devait voter pour des principes en laissant les questions de personnes.

Nous sommes heureux de publier cette déclaration qui prouve que le nombre des abstentions sera moindre que dimanche dernier.

Il faut voter, ne l'oublions pas, c'est un devoir plus nécessaire aujourd'hui que jamais. Pas d'abstention, tel est le mot d'ordre que nous nous permettons de donner à tous nos lecteurs et amis, tel est le mot d'ordre que nous nous permettons de rappeler à tous les électeurs neversais, car il faut, absolument sortir de la pagaille actuelle. Nevers en souffrirait trop si cela continuait et les Neversais s'en apercevraient rapidement. Il faut à tout prix aujourd'hui sortir du gâchis municipal.

Tous aux urnes !

La fête annuelle des anciens combattants à Decize

La fête annuelle organisée au profit de la caisse de secours de la section de Decize des anciens combattants a eu un plein succès.

Le samedi 27 juin, toute des grands jours se pressait dans la salle des Minimes, mise gracieusement à la disposition du comité par M. le comte de Dreux-Brézé, pour écouter un concert d'une qualité tout exceptionnelle.

M. Marnef, premier violoncelle solo de l'Opéra et des concerts Lamoureux et ami reconnaissant de notre petite cité, s'était chargé de composer la partie la plus importante du programme de la section de Decize, qui doit des remerciements tout particuliers pour le choix et l'exécution de ces morceaux exécutés et des artistes dont il s'est entouré.

Aussi les Decizois ont eu le régal d'entendre avec M. Marnef, dont le rôle n'est pas à faire, Mlle Marnef, sa charmante jeune fille, Mlle virtuose, Mlle J. Lévayer, soprano de l'Opéra, et M. Michelotti, ténor de l'Opéra-Comique. Il faudrait la plume d'un Péguy pour rendre à chacun l'hommage mérité. Mais ce que l'on peut affirmer, c'est que jamais, de mémoire de Decizois, la vaste salle des Minimes ne relent d'applaudissements aussi impressionnants par leur violence et leur durée.

Après le concert, le président des artistes locaux, ne manquant ni d'esprit, ni de charme et remporta, elle aussi, un joli succès.

A tous, acteurs et organisateurs, il faut adresser de chaleureuses félicitations et l'expression d'un sincère remerciement.

Le dimanche, après la messe traditionnelle à laquelle l'Harmonie de Decize prêtait son concours, la visite au monument élevé au cimetière à la mémoire des morts de la guerre, groupe une grande partie de la population.

La culte du souvenir n'est pas encore éteint chez nous. Il contribuera toujours à maintenir le lien de la Patrie, l'Union, la Solidarité et la Fraternité.

LA TOMBOLA DES POILUS

Liste des numéros non réclamés des lots de la tombola des Poilus Decizois :

Numéros 65, une boîte savonnette ; 144, une paire de chaussettes ; 213, une poule ; 288, un mouchoir ; 370, un pain d'épice ; 395, un tube crème Bon Secours ; 441, un savon Palmolive ; 467, un service à découper ; 552, un sac de charbon ; 580, un sac bois ; 602, un savon Palmolive ; 620, un mouchoir à chevron ; 663, un savon Palmolive ; 906, une boîte nouilles ; 954, un tube crème Bon Secours ; 963, une poule ; 1.019, une paire chemise dame ; 1.020, un fluidex ; 1.044, un savon Palmolive ; 1.048, un paquet tablettes chocolat ; 1.054, une boîte Moka ; 1.071, un pain d'épice ; 1.076, un sac bois ; 1.081, un savon Palmolive ; 1.090, une boîte savonnette ; 1.247, un tube crème Bon Secours ; 1.349, une paire de papier à lettres ; 1.353, un tube crème Bon Secours ; 1.408, un mouchoir ; 1.464, un demi-litre Eau de Cologne ; 1.571, une poule ; 1.588, un pain d'épice ; 1.707, un savon Palmolive ; 1.839, un sac de bois ; 1.822, une boîte chocolat ; 2.045, une houppelle ; 2.146, un pain d'épice ; 2224, une boîte Moka ; 2234, une bouteille bon vin ; 2.419, une lampe à alcool ; 2.447, une bouteille champagne ; 2.147, un pain d'épice.

Les lots seront distribués jusqu'au 10 juillet prochain à partir de cette date, les réclamés resteront acquis à la Société des Poilus.

S'adresser : Maison Beudin, rue de la République.

Une protestation. — On nous communique la note suivante :

Le conseil municipal de Decize, dans sa séance du 22 juin, a d'une part, accordé la gratuité des fournitures scolaires à tous les élèves fréquentant les écoles publiques et, d'autre part, a refusé la gratuité même aux enfants des écoles privées.

La première de ces dispositions a été prise à l'unanimité du conseil et la deuxième par 12 voix contre 7 et 2 bulletins blancs.

L'Union catholique de Decize, qui compte actuellement 120 adhérents, proteste énergiquement contre cet acte de partialité et de bas sectarisme.

Elle attire l'attention de tous les honnêtes gens, de tous les contribuables, sur la manière dont la nouvelle majorité du conseil entend pratiquer la justice envers ses administrés. Les impôts et centimes additionnels sont payés par tous. Quant aux secours, nos édués entendent les réserver à leurs amis seulement et toujours au profit de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité.

HOTEL DES NEGOCIANTS

Recommandé aux Touristes et Voyageurs P. GAILLOT, chef de cuisine, propriétaire Noces et banquets — Salle de 100 couverts Matériel complet pour noces à la campagne Prix modérés — Téléphone 77

GORIGNY

LA FOIRE AURA LIEU LE 15 JUILLET

La foire de Gorigny du mois de juillet, tombant le jour de la fête nationale, est remise au mercredi 15.

AVIS AUX AUTOMOBILISTES

Le maire informe les intéressés que par arrêté municipal en date du 1er juillet et en vue d'éviter l'encombrement et les accidents qui pourraient être occasionnés de ce fait, la circulation des bicyclettes, voitures automobiles ou autres est interdite sur le boulevard de la République, lors des jours de marchés, de 8 heures à 11 heures.

Il est formellement interdit aux propriétaires ou conducteurs d'automobiles de laisser stationner leurs voitures auprès du monument de la République.

Le stationnement des voitures ne pourra se faire d'une façon générale dans toutes les rues, que du côté des numéros impairs et la voiture tournée dans la direction du n° 1.

Accident de travail. — M. Alexandre Chet, 38 ans, agriculteur à la ferme de Vonnos, a reçu un coup de pied de cheval à la jambe droite.

Etat civil : Publication de mariage. — Pierre Collin, cultivateur et Marguerite Prunier.

M. Emile MARCHEAU, Saint-Saulge prévient MM. les agriculteurs qu'il est acheteur de toutes bêtes d'élevage. Enlèvement à domicile. Téléphone 15.

M. POSTEL, indépendant, monteur, pour ment absent, s'excuse auprès de ses clients, mais ne pourra pas faire sa consultation du lundi 6 courant.

NEVERE

Au cours de son assemblée générale la Ligue des familles nombreuses a émis des vœux importants

La Ligue neversaise des familles nombreuses a tenu son assemblée générale annuelle le 20 juin, à l'hôtel de ville de Nevers, sous la présidence de M. Joseph Bastard, président.

Après le compte rendu moral, fait par M. le président et le rapport financier du commissaire aux comptes, il a été procédé au renouvellement du troisième tiers du conseil d'administration. Trois membres sortants ont été réélus et deux nouveaux membres, MM. Dameron et Ducamin, ont été élus.

L'assemblée a ensuite émis les vœux suivants :

1° Que le Parlement relève à un minimum de 300 francs le taux d'aide nationale aux familles nombreuses, actuellement de 90 francs ;

2° Que le Parlement institue le plus tôt possible le vote familial, qui a été admis par la Chambre par 440 voix contre 135.

3° Que le conseil général de la Nièvre, s'inspirant de l'exemple donné par des départements français, veuille bien instituer la prime à la natalité dans le département.

4° Que les conseils municipaux neversais veuillent bien répartir les impôts mobiliers en tenant compte des charges de famille des contribuables.

LA FETE ANNUELLE DES ANCIENS COMBATTANTS A DECIZE

La fête annuelle organisée au profit de la caisse de secours de la section de Decize des anciens combattants a eu un plein succès.

Le samedi 27 juin, toute des grands jours se pressait dans la salle des Minimes, mise gracieusement à la disposition du comité par M. le comte de Dreux-Brézé, pour écouter un concert d'une qualité tout exceptionnelle.

M. Marnef, premier violoncelle solo de l'Opéra et des concerts Lamoureux et ami reconnaissant de notre petite cité, s'était chargé de composer la partie la plus importante du programme de la section de Decize, qui doit des remerciements tout particuliers pour le choix et l'exécution de ces morceaux exécutés et des artistes dont il s'est entouré.

Aussi les Decizois ont eu le régal d'entendre avec M. Marnef, dont le rôle n'est pas à faire, Mlle Marnef, sa charmante jeune fille, Mlle virtuose, Mlle J. Lévayer, soprano de l'Opéra, et M. Michelotti, ténor de l'Opéra-Comique. Il faudrait la plume d'un Péguy pour rendre à chacun l'hommage mérité. Mais ce que l'on peut affirmer, c'est que jamais, de mémoire de Decizois, la vaste salle des Minimes ne relent d'applaudissements aussi impressionnants par leur violence et leur durée.

Après le concert, le président des artistes locaux, ne manquant ni d'esprit, ni de charme et remporta, elle aussi, un joli succès.

A tous, acteurs et organisateurs, il faut adresser de chaleureuses félicitations et l'expression d'un sincère remerciement.

Le dimanche, après la messe traditionnelle

SAONE-&LOIRE

CHAROLLES

REUNION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELEVES DU COLLEGE

L'assemblée générale annuelle de l'association amicale des anciens élèves du collège de Charolles se tiendra le dimanche 12 juillet prochain à 11 heures du matin dans une des salles du collège.

Voici l'ordre du jour : compte rendu annuel ; situation financière ; présentation de nouveaux membres ; renouvellement partiel du comité.

Le banquet qui suivra la réunion aura lieu à midi à l'hôtel de la Poste.

Mission d'autos. — L'auto de M. Bourgoigne, chapelier place de la Balance, est en collision à l'angle de la rue Gambetta et de la rue du Puy-de-Ravaux avec une automobile conduite par un cultivateur de Charolles. Le choc fut très violent, les deux automobiles sont gravement endommagées.

Etat civil : Naissances. — Jean Barbier ; Louise Bouillot ; Raphaël Gurtner. Publications de mariages. — Jean Dardouillet, employé à la compagnie P.-L.-M., et Marie Guillemin, Claude, manutentionnaire à Dompreux-sur-Besbre, et Mlle Gilberte Aupoix, couturière.

Mariage. — Jean Dardouillet, employé à la compagnie P.-L.-M., et Marie Guillemin, Claude, manutentionnaire à Dompreux-sur-Besbre, et Mlle Gilberte Aupoix, couturière.

Decès. — Henry Raye, 3 ans ; Thérèse Puzzebat, 55 ans, journalière à Gueugnon ; Georges Geindre, 27 ans, gérant de commerce ; Louise Bouillot, 4 jours ; François Goutorbe, 47 ans, manutentionnaire à l'entrepôt des tabacs ; George Guillemin, 1 mois ; Jeanne Diez, 64 ans, épouse de Claude Bonin ; Elennette Rocher, 84 ans, veuve de François Deschamps.

AUTUN

Institution Saint-Lazare. — La distribution hebdomadaire des prix aura lieu le samedi 11 juillet, à 9 heures du matin. Elle sera présidée par Mgr Chassignon.

Etat civil : Naissances. — Paul Labarie, petite rue Marchaux ; Marcel Vamparys, boulevard Laureau ; Paulette Noiret, rue de la Jambe de Bois ; Yvette Biot, boulevard Laureau ; Jean Chevalier, boulevard Laureau ; Antoine Desmoullins, boulevard Laureau ; Simone Coron, boulevard Laureau.

Publication de mariage. — François Richin, sabotier à Fragny et Marie Rey, à Broye.

Mariages. — Louis Salley, comptable et Suzanne Glet ; Théodore Bernard, négociant et Marie Joyeux.

Decès. — Marie-Louise Mérand, veuve de Prosper Vieillard-Baron, 83 ans, rue aux Maréchaux ; Marcel Bardin, ancien négociant, 74 ans, place du Champ-de-Mers ; Louise Clotilde Bouhier, veuve de François Girard, propriétaire, 71 ans, rue Pierre-Châtillon.

CLUNY

Etat civil : Naissances. — René Vessot ; Odette Sovera ; Henri Lacoque ; Simone Besson.

Publication de mariage. — Léon Moulet, employé, et Jeanne Carand.

Decès. — Hélène Pataillard, 61 ans ; Jeanne Michon, femme Ridet, 75 ans ; François Danon, retraité, 78 ans ; Jean Guinquin, cultivateur, 73 ans ; Jeanne Passot, veuve Bouvier, 66 ans.

GUEUGNON

Etat civil : Naissances. — Gaston Guillon à la Villeneuve Harriette Dauvergne ; Louis Martin ; Jeanne Ambrozick ; Alice Pelletier ; André Provost ; Louis Vernant ; Louis Kuzany.

Mariages. — Léon Guilleminot, zingueur et Jeanne Duffry, Française de Jeungne, ouvrière de Jorges, et Emma Brigand, couturière ; François Baguin, cultivateur, et Clotilde Germain ; Gaston Blariaux, ouvrier d'usine, et Louise Marchéhal.

Decès. — Marie-Eugénie, 63 ans, veuve Guillemin, avenue de la gare ; Jacques Buisson, 63 ans, quartier du Guide.

Accident du travail. — Manœuvrant un wagon chargé de ferraille, M. Manoel De Carvalho, 40 ans, chargeur au chantier de l'acierie, aux Forges, a eu la main droite prise entre ce wagon et un bac.

PARAY-LE-MONIAL

Les succès de l'« Avenir ». — Notre excellente société de gymnastique « L'Avenir », vient, une fois de plus, de se distinguer. Au concours de Palings qui, dimanche dernier, réunissait les meilleures sociétés de la région, nos jeunes athlètes ont remporté nombre de prix, dont voici la liste :

1° Concours d'ensemble. — concours de section (1<sup>re</sup> division) : 1<sup>er</sup> prix Ballet ; 1<sup>er</sup> prix mouvements avec engins ; 1<sup>er</sup> prix tambours et clairons 1<sup>er</sup> prix.

2° Concours individuel artistique. — 1<sup>er</sup> catégorie : Lafort Louis, 6<sup>er</sup> prix ; 2<sup>e</sup> catégorie : Bohadon Hippolyte, 1<sup>er</sup> prix ; Lucien Lafont 6<sup>er</sup> prix ; Pichon Jules 5<sup>er</sup> prix ; Jean Bolusnet 6<sup>er</sup> prix.

Arrêtés municipaux. — Le maire de Paray veut de prendre deux arrêtés qui obligeront l'un et l'autre l'approbation de toute la population :

Désormais il est interdit de se baigner dans le canal en ville ; le stationnement des bohémiens sur le territoire de Paray est rigoureusement interdit.

Société musicale. — Cette société prendra part, le 2 août prochain, au grand festival de musique d'Als-Les-Bains. MM. les membres honoraires qui voudraient accompagner la société et bénéficier des réductions sur le prix du voyage, sont priés de se faire inscrire avant le 15 juillet, auprès d'un membre de la société.

La société vient d'être autorisée à organiser une tombola, qui sera dotée de lots nombreux et intéressants.

Gambrologie. — D'audacieux cambrioleurs ont pénétré dans les appartements privés du directeur du buffet de la gare. Ils ont fouillé les meubles et dérobé 4.000 francs. Une enquête est ouverte.

DIGOIN

CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa dernière réunion, le conseil a pris les décisions suivantes. — Autoriser le maire à renouveler pour une période de six ans le bail de location par le bureau de bienfaisance à la ville de Digoin de l'immeuble situé rue de la Chaîne et actuellement occupé par le 2<sup>e</sup> groupe de l'école de filles. Est approuvé l'état des lieux qui sont présentés, les délibérations prises par la commission du bureau d'assistance aux femmes en couches, qu'il décide d'accorder à toutes les personnes ayant présenté leur demande. En conséquence, les demandes des nommés Jullien, Jeanne Thomasset et Heit, femme Ravnaud, rejetées par la commission d'assistance, sont accueillies favorablement.

— Vu le compte-rendu par M. Guénaud, receveur municipal de ses recettes et dépenses pendant l'exercice 1924 déposé.

Art. 1<sup>er</sup>. — Le conseil approuve les recettes de la gestion 1924 pour la somme de 321.843 fr. 90, les dépenses pour celle de 225.529 fr. 71. Fixe l'excédent de la dépense à 96.314 fr. 19, et attend que par l'arrêté du conseil municipal, le comptable a été reconnu débiteur de 28.781 fr. 71.

— Déclare le comptable débiteur vu son compte de la gestion 1924, que pendant les trois premiers mois de la gestion 1925, savoir : En recettes pour : 264.083 fr. 07 ; En dépenses pour : 286.409 fr. 26. D'où un excédent de recettes 22.683 fr. 81.

Le résultat définitif de l'exercice 1924 est un excédent de recettes de 96.314 fr. 19.

Art. 2. — Le conseil demande qu'il plaise à la commission des comptes d'approuver le dit compte ; Considérant que les recettes admises au budget proposé pour 1925 ne s'élèvent qu'à la somme de 186.370 fr. 98, tandis que les crédits proposés pour les dépenses annuelles obligatoires et facultatives s'élèvent à 231.770 fr. 98. D'où il résulte un déficit de 105.500 fr. 00. Considérant que les dépenses à faire sont indispensables et que la commune ne peut y pourvoir qu'en s'imposant extraordinairement.

— Déclare d'urgence et d'urgence s'imposer extraordinairement en 1925, par addition, au principal des quatre contributions directes ; 145 centimes, représentant environ la somme de 105.500 fr. pour insuffisance de revenus (Dépenses obligatoires et facultatives).

Etat civil : Naissances. — François Portrat ; Cécilien Juro ; Marcelle Thevenand ; Anne-Marie Quenot ; Robert Mathias ; Camille Fabbro ; Marguerite Guipier ; Alba Battigelli ; Jean Collin.

Mariages. — Nicolas Ravnaud, faticier, et Marguerite Picard ; Pierre Pêcheur, potier, et Marcelle Meunier, couturière ; Georges Luchal, gazier, et Julie Deschamps ; Julien Bouvier, marchand-ferran, et Joséphine David, couturière ; Francisque Raimond, faticier, et Anna Marmonier ; Louis Tosolini, maçon, et Hélène Beauchamp, faticière ; Philibert Danon, lumiste, et Emilie Zemper.

Publications de mariages. — Etienne Baurry, faticier, et Nohel Catherine ; Claude Thomas, maçon, et Jeanne Dessoly ; Antoine Desfrères, électricien, et Alice Gauthier, modiste ; Laurent Chamuelon, tonnelier, et Marie Canat.

Decès. — Elvira Aprumont, 93 ans ; Marc Loran, 63 ans ; Henri Lacoque, 3 mois ; Marie Renard, 36 ans ; Jean Gacour, faticier, 40 ans ; Julien Lauvergier 3 mois ; Jeanne Lavocat, 79 ans ; Jean-Baptiste Arlaud, 21 ans.

MACON

Incendie. — Un incendie a été déclaré impasse de la Baillie, chez M. Rendu, au troisième de l'immeuble appartenant à M. Berthelot.

Après une heure de travail, le sinistre fut entravé.

Trois ménages, dont celui de M. Renaud, comprenant 9 personnes, MM. Descaillot, 6 personnes, et Lépine, deux personnes, ont été hospitalisés par les soins de la municipalité.

RULLY

Nouvel adjoint. — Le conseil municipal a élu deuxième adjoint au maire, M. Philippe Melin.

SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUX

Une disparition. — Le 22 juin, M. Claude Boalard, 72 ans, a quitté son domicile à 6 heures du matin pour se rendre dans une propriété qu'il possède à Pancon, afin d'y récolter du foin. Depuis cette époque toutes les recherches faites pour le retrouver sont restées infructueuses.

Son signalement est le suivant : petite taille et un peu maigre ; cheveux gris, moustache et moustache grisonnantes, visage légèrement marqué de la petite vérole. Il était vêtu d'un tricot de coton noir à rayures blanches et noirs, et d'un pantalon de drap noir usagé. Il portait de longs chapeaux de paille blanche, chaussé de sabots neufs recouverts de brides vernies. Ni chaussettes ni chaussons.

ANNECY-SOÛS-CHOCOLAT

Le snobisme et aussi quelquefois l'ignorance font que l'on achète des marques étrangères qui coûtent, naturellement, fort cher, et sont loin de valoir une bonne marque française. C'est le cas du Chocolat d'Anancy qui est ce qu'il y a de plus soigné comme fabrication et de plus hautement apprécié comme arôme et finesse.

Vous en avez entendu souvent vanter les grandes qualités, mais vous ne le connaissez pas. Essayez sa qualité surfine Anancy, plaignez-vous, en un mot, de sa qualité extra-surfine. Ch. Rully, plaignez-cre et or. Vous n'en voudrez plus d'autre. Ses chocolats fins de dessert, fondants, Bûches Savoyardes, fantaisies, etc., sont un régal exquis.

Vous trouverez dans toutes les bonnes maisons d'alimentation.

Avis mortuaires

On nous annonce le décès, survenu à Rochefort-sur-Mer, à l'âge de 26 ans, de Monsieur Henri BOUCHER

Commissaire de la marine militaire Docteur en droit

Diplômé de l'École des Sciences politiques fils de M. Emile Boucher, sous-directeur au ministère de la marine, commandeur de la Légion d'honneur, et petit-fils de M. Chamereuil, ancien agriculteur-éleveur à Dumphlun. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis devant en tenir lieu, pour les personnes amies désireuses d'assister au service, qui aura lieu à Nevers, en l'église cathédrale Saint-Cyr, le mardi 7 juillet 1925, à 10 h. 30.

On se réunira à la gare à 10 h. 15. De la part de : M. et Mme Emile Boucher, ses père et mère ; Mme veuve Chamereuil, sa grand-mère ; de ses oncles, tantes, cousins, cousines, et de toute la famille.

Vous êtes priés d'assister au Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Pierre RAGOUXNEAU

décédé en son domicile, à Prémery, le 3 juillet 1925, en sa 67<sup>e</sup> année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le lundi 6 juillet, à 10 heures, en l'église de Prémery. On se réunira à la Maison mortuaire à 9 h. 45.

De la part de Mme veuve Ragouxeau, son épouse ; M. et Mme Bouff, ses enfants ; M. et Mme Dulleu ; M. et Mme Martin, Mlle Thérèse Bouff, ses petits-enfants et M. Paul Dulleu, son arrière-petit-fils.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes priés d'assister aux obsèques de

Monsieur Pierre ROCHE

décédé, le 4 juillet 1925, aux Taules, par Châteauneuf-Val-de-Bargis, en sa 82<sup>e</sup> année. Qui auront lieu le lundi 6 courant, à l'église de Châteauneuf-Val-de-Bargis, à 10 h. 30, heure légale.

De la part de : M. et M. Louis Roche, instituteurs à Pougny-les-Eaux ; M. et M. Emile Roche, courtier-convoyeur des postes à Nevers ; M. Gaston Roche, ses enfants et petits-fils.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes priés d'assister au Convoi, Service et Enterrement de

Madame veuve RAPIN

Née Charlotte ROLLAND

décédée au domicile de ses enfants, à La Ferrière, le samedi 4 juillet 1925, dans sa 80<sup>e</sup> année.

Ses obsèques auront lieu le lundi 6 courant, à 10 heures, heure légale, en l'église de Prémery. De la part de : M. et Mme Jean Rapin, ses enfants ; M. et Mme Louis Creusel, M. et Mme Edmond Veau, Mlle Angèle Rapin, ses petits-enfants ; de ses arrière-petits-enfants et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes priés d'assister au Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Emile ALPHONSE

décédé chez ses parents, à Nevers, rue de Nivernois, n° 24, le samedi 4 juillet 1925, dans sa 69<sup>e</sup> année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le lundi 6 courant, à 13 h. 45, en l'église Saint-Etienne sa paroisse. On se réunira à la Maison mortuaire, à 12 h. 30.

De la part de : M. et Mme René Alphonse, Mlle Angèle Alphonse, ses enfants ; Mlle Germaine et M. Pierre Alphonse, ses petits-enfants ; Mlle Louise Alphonse, sa sœur, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes priés d'assister au Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Cyr REGNAULT

Chef de bataillon en retraite

Chevalier de la Légion d'Honneur

décédé en son domicile, à Paris, le 3 juillet 1925, dans sa 77<sup>e</sup> année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mardi 7 courant à 10 heures, heure légale, en l'église Saint-Martin de Clamecy. On se réunira à l'église.

De la part de : Mme Regnault, sa veuve ; de M. le docteur et Mme Fruitière, de M. et Mme Baudenat, ses enfants et petits-enfants et de toute la famille.

Services et Messes

Un service anniversaire sera célébré le lundi 6 juillet, en l'église de Saint-Gratien, à 10 heures, pour le repos de l'âme de

Paul GENEL

Vous êtes priés d'assister au service anniversaire de

Monsieur André MASSIN

qui sera célébré en l'église de Montigny-sur-Canne, le mardi 7 juillet, à 10 heures (heure légale).

De la part de Mme veuve André Massin. Ce présent avis tiendra lieu de faire-part.

Une messe de quarantaine sera célébrée le mercredi 8 juillet, à 10 heures, en l'église Saint-Etienne de Nevers, pour le repos de l'âme de

Madame la générale PERIGOT

Née de CHAMPS

De la part des familles de Champs, Pougault de Mourceau et Ducrot,

Remerciements

M. et Mme Morel, M. et Mme Riethon, leurs enfants et toute la famille, remercient sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Madame veuve BOUFFERAÏT

Née Félicité DARDY

ainsi que celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Mme Martin des Amolignes, les familles Maurice et Marin, remercient sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Paul-Louis MARTIN

artiste peintre

et celles qui leur ont témoigné leur sympathie dans cette triste circonstance.

MARCHÉS GÉNÉRAUX DE PARIS

VIANDES. — Cours moyen au kilo : Bœuf. — Quart derrière, 1<sup>re</sup> qualité, 11.00 ; aloyau, 1<sup>re</sup> qualité, 14 fr. ; paleron, 1<sup>re</sup> qualité, 5.50.

Mouton. — Entier, 1<sup>re</sup> qualité 11.50 ; épaule 1<sup>re</sup> qualité 8.50 ; poitrine, 1<sup>re</sup> qualité 4 fr. Veau. — Entier ou demi, 1<sup>re</sup> qualité 10.00. Porc. — Demi-porc, 1<sup>re</sup> qualité, 8.50.

VOLAILLES. — Canards de ferme, la pièce, 9.50 à 12 ; oies, le kilo 8 à 9.50 ; poules toutes volailles, le kilo, 14.50 à 19.50.

POISSONS. — Anguilles 4 à 16 ; brèmes, 2.50 à 5 ; perches 5 à 7 ; brochets 9 à 18 ; lanques 5 à 7 ; goujons 20 à 25 ; truites 13 à 28 ; grenouilles 1 à 12.

ÉGUMES. — Pommes de terre, les 100 kilos : nouvelles Espagne, 160 à 180 ; Bretagne, 60 à 72 ; Cherbourg, 60 à 72 ; Paris, 50 à 75.

BEURRES. — Le kilo : Charente, Poitou, 13 à 17 fr. ; Touraine 14 à 18.50 ; Normandie 13 à 15.50.

ŒUFS. — Le mille : Bresse, 460 à 570 ; île de France, 460 à 570 ; Bourbonnais, Nivernais, 450 à 520 ; Touraine 460 à 580 ; Auvergne 450 à 480.

PROMAGNES. — Gruyère, de 9 à 11.25 ; Cantal 7.20.

LES CONCERTS DE T.S.F.

« RADIO-PARIS » Programme d'aujourd'hui dimanche 5 juillet : A 12 h. 45, radio-concert Lucien Paris, avec le concours de M. Roland Lenoir, du Perchoir ; 1<sup>o</sup> La Marche des Bananes (V. Scotto) ; 2<sup>o</sup> Golden Dreamboat, valse (Nicholls) ; 3<sup>o</sup> Pavane pour une infante défunte, solo de piano (Ravel) ; 4<sup>o</sup> Petite suite (J. Busoni) ; 5<sup>o</sup> Improvisation en mi bémol, piano (Schubert) ; 6<sup>o</sup> Deuxième sérénade (Ch. Widor) ; 7<sup>o</sup> Chant (M. Roland Lenoir) ; 8<sup>o</sup> Danse (Moskowsky) ; 9<sup>o</sup> Dolly, solo de violoncelle (G. Faure) ; 10<sup>o</sup> Mandaly, fox-trot (Burnett Lyman) ; 11<sup>o</sup> Chant (M. Roland Lenoir) ; 12<sup>o</sup> Coppélia, trio (L. Delibes) Alder.

A 20 h. 15, radio-communication des sans-fillets : 20 h. 45, radio-jazz par Mario Cazes et son orchestre du Château Caucanien.

TOUR EIFFEL

De 18 h. 15 à 19 h. 15 (2.650 m), radio-concert avec le concours de M. le docteur Pierre Vachet de Mlle Jeanne Couderc, de la Gâtte Lyrique, Mme Wilhemine Couderc, cantatrices ; Mlle Madeleine Milochau, violoniste ; Suzanne de Chammesnil, violoncelliste ; Jane Fontané, diseuse, et M. Jean Garcia de Piedra, pianiste.

Programme : « Chronique musicale ». — « Parlez-vous bien », par le docteur Pierre Vachet ; Concerts royaux (Cuperin) violon, violoncelle et piano ; Le voyageur dans la nuit (Rubenstein) duo, Mmes Couderc et Jane Couderc ; Gavotte en ronde ; Les petits doigts (aux éternelles) violoncelle ; Les bruits de l'hiver ; En plantant des chènes (Charles de Romanoff) poèmes par Mme Fontané ; Large explication (Pugnani) violon ; Vogue, léger zéphir (Mendelssohn) duo, Mme Couderc et Mlle Couderc.

A 19 h. 10, les dernières nouvelles.

ECOLE SUPÉRIEURE DES P. T. T.

A 20 h. 45, causerie « Les Chaleurs arrivent, sachons éviter la fièvre typhoïde », par M. Lévy médecin principal de 1<sup>re</sup> classe, professeur à l'École d'application du Val-de-Grâce.

A 21 heures, radio-concert nommé avec le concours de M. Barthélemy, violoniste virtuose, et M. Kreissler ; « Chronique musicale ». — Parlez-vous bien (Tartini) Allegro moderato, a) Aria, c) Presto ; 5<sup>o</sup> Tambourin (Leclair) ; 6<sup>o</sup> Luberlin (Kreissler) ; 7<sup>o</sup> Jola Oregonesia (Sarasate) ; Scherzo, valse (E. Chabrier) ; 2<sup>e</sup> danse tzigane (Natchez).

LA REVUE HEBDOMADAIRE

La « Revue Hebdomadaire » publie dans son numéro du 27 juin : « La Grande part dans la montagne, par C. F. Ramuz ; Reversons-nous la guerre ? III. Les risques de guerre, opinions du colonel Fabry, par Henry Ruffin ; Un homme d'amour ou la vie de Franz Liszt ; V. La Maturlité, par Guy de Pourtales.

MANUFACTURES FRANÇAISES D'AMEUBLEMENTS COLLET-MERIAUD

Varennes-sur-Allier (Allier) STOCK VISIBLE : 30.000 meubles Entrée libre. — Prix marqués Ouverture permanente dimanches et fêtes compris.

Bons Défense et Rente française acceptés en paiement à la valeur du jour. Maison de confiance. — Produits garantis

ENVOI GRATIS DU CATALOGUE DE PROPAGANDE (8 pages)

Catalogue Général

véritable encyclopédie du Meuble, comprenant 100 pages grand format et 1200 reproductions photographiques avec choix complet : Literie, Sièges, Chambres, Salles à manger, Salons, Cabinets de travail etc. etc., est envoyé franco et recommandé contre trois francs joints à la demande.

CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES

Perfectionnées, Confortables — Elegantes et de Fatigue — Pour Raccourcissements, Pieds sensibles, difformés, mutilés, amputés, etc.

ÉTABLISSEMENTS A. CLAVERIE 234, Faubourg Saint-Martin, PARIS (Angle de la rue Lafayette, Métro Louis-Sébastien)

Renseignements tous les jours de 9 heures à 7 heures

SAYET LE BON CIRAGE CREME

Chasseurs! par curiosité!

Voquez nos modèles sensationnels! PRIX DE CROS Hammerless « LE REVE » incomparable 550 fr.

Consortium de Fabricants d'Armes et « ABEILLE » réunis 81, Rue Turbigo Paris

Le meilleur marché de toute la France

« ABEILLE » Catalogue 0.50

CONCOURS DE MOTS CROISÉS

1<sup>o</sup> Remplissez les cases blanches dans la silhouette ci-dessous par des lettres formant onze mots dont la signification est donnée ci-contre :



2<sup>o</sup> Indiquer le rom de l'as comique de l'écran qui représente la silhouette.

Tout lecteur qui aura donné les deux réponses exactes pourra recevoir un SUPERBE STYLOGRAPHIE de marque bien connue

Adressez aujourd'hui même votre réponse, avant le 1<sup>er</sup> août directement au SERVICE DES CONCOURS

51, rue du Rocher, PARIS (Joindre une enveloppe timbrée portant votre adresse)

RIEN A PAYER pour participer à ce Concours

Attention !!!

à votre Cerveau ALGUEMINE

Travailleurs! Professions libérales et intellectuelles

Surmenés qui manquent d'air et d'exercice, débilement, ne laissez pas s'amolir vos moyens de production. Renforcez votre mémoire et vos facultés cérébrales en faisant usage des ALGUEMINE-MARINES dans votre alimentation. Remplacez le café au lait ou le chocolat par une tasse d'ALGUEMINE. Aliment d'origine marine, indiqué comme le plus puissant régénérateur des forces physiques et morales.

L'ALGUEMINE s'impose aux adolescents surtout pendant la période active de la croissance.

Foires et Marchés de la Région

AUTUN. — On cotait : poulets, 24 à 27 francs la paire ; canards, 24 à 28 francs la paire ; lapins, 14 à 18 francs pièce ; œufs, 5,50 la douzaine ; beurre, 5 fr. à 5,50 la livre ; pommes de terre, 6 francs la double-décaltre.

BLANZY-LES-MINES. — On cotait : bœufs de travail, 5.000 à 6.000 fr. la paire ; de boucherie, 5 fr. le kilo ; chapons, 1.800 à 2.200 fr. ; vaches de boucherie, 4,50 à 4,80 le kilo ; vaches d'embouche, 2.000 à 2.500 fr. ; veaux d'élevage, 1.200 à 1.700 fr. ; veaux de boucherie, 3,45 à 3,60 la livre ; moutons, 3,50 ; porcelets, 70 à 100 francs.

GERGY. — On cotait : beurre, 6,25 la livre œufs, 5,50 la douzaine ; poulets moyens, 15 à 18 fr. ; petits, 10 à 14 fr. ; canards, 12 à 15 fr. ; lapins, 12 à 16 francs.

CHALON. — On cotait : beurre, 6,50 à 7 fr. la livre ; œufs, de 6 à 6,25 la douzaine ; canards, de 6 à 6,50 la livre ; haricots verts, de 3,25 à 3,50 le kilo.

CORBIGNY. — On cotait : beurre, de 5,50 à 6,50 la livre ; œufs, 4 fr. à 4,25 la douzaine ; fromages de vache fraîche, 0,90 et 1 fr. 4 un ; poulets, de 20 à 25 francs la paire ; canards, de 20 à 27 francs la paire ; pigeons, de 6 à 8 francs la paire ; lapins, de 10 à 18 francs l'un ; poulets au détail, 5,50 la livre ; lapins, 4,75 la livre.

COURTENAY. — On cotait : froment, 126 fr. farine, 176 francs ; seigle, 105 fr. ; orge, 105 fr. ; avoine, 98 fr. ; son, 65 fr. ; paille de froment, 10 francs ; foin, 20 francs le quintal ; 500 paires de poulets, de 35 à 50 francs ; 3.000 douzaines de canards, de 25 à 35 francs la paire ; 3.000 douzaines d'œufs, 5,50 à 5,75 la douzaine ; 450 kilos de beurre, de 13 à 14,50 la livre ; 300 fromages, 2 à 6 francs la pièce ; pommes de terre, 90 fr. le quintal ; 63 veaux gras, 13 à 15 francs ; 130 à 150 chevaux, de 70 à 75 francs ; 1.400 lapins, 15 à 22 francs la tête.

CHUISERY. — On cotait : œufs, 6 fr. la livre ; poulets gras, 25 à 30 fr. ; moyens, 18 à 23 fr. ; petits, 14 à 16 fr. ; grosses volailles, 18 à 30 francs ; canards, 12 à 14 fr. lapins, 18 à 25 fr. suivant grosseur.

EBREUIL. — On cotait : poulets, 25 à 40 fr. la paire ; œufs, 4,50 à 5 francs la douzaine ; lapins, 14 à 18 francs pièce ; canards, 12 à 15 francs la douzaine ; beurre, 6 francs la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; fromages, 3 francs la pièce.

NEVERES. — Au marché d'hier, on cotait : beurre, le demi-kilo, 7 fr. ; œufs, la douzaine, 5,75 ; fromages de vache, la pièce, 1,85 ; pommes de terre, le kilo, 1,15 ; haricots, le kilo, 1,75 ; choux, la pièce, 0,30 ; oignons, le kilo, 0,75 ; carottes, le kilo, 0,75 ; oies, la pièce, 20 francs ; poulets, la pièce, 14 fr. ; canards, la pièce, 12 fr. ; dindes, la pièce, 30 fr. ; lapins, 12 fr. ; œufs, les 500 kilos, 110 fr. ; paille, les 500 kilos, 95 fr. ; orge, les 100 kilos, 105 fr. ; départ ; avoine, les 100 kilos, 98 fr. ; départ ; seigle, les 100 kilos, 107 fr. ; départ ; blé, les 100 kilos, pas d'offres ; farine, les 100 kilos, 188 fr. ; farine en boulangerie, 60n, 68 fr. ; départ ; blé, le kilo, de 6 à 7 fr. ; veau, le kilo, de 12 à 15 fr. ; mouton, le kilo, de 11 à 17 francs.

— Vianda congelée : bœuf, le kilo, de 4 à 13 francs ; mouton, le kilo, de 7 à 11 francs.

SAINT-BONNET-DE-GOUX. — On cotait : vaches grasses, 2.500 à 3.000 francs l'une ; vaches au veau, 2.600 à 3.500 fr. ; veaux, 3 à 2,70 francs la livre ; petits porcs, 90 à 130 fr. l'un ; moutons, 220 à 300 fr. ; porcs gras, 3 à 3,30 la livre ; moutons, 3 à 3,25.

SAINT-GERMAIN-DU-BOIS. — On cotait : froment, 142 à 143 fr. les 100 kilos ; seigle, 115 à 118 fr. ; orge, 117 à 119 fr. ; avoine, 100 à 101 fr. ; sarrasin, 113 à 114 fr. ; gaucules cellulaires, 82 à 85 fr. ; pommes de terre, 33 à 30 fr. ; beurre, 5,50 à 6 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; pigeons, 9 à 11 fr. la paire ; poulets gras, 22 à 29 fr. pièce ; moyens, 24 à 31 fr. ; petits, 18 à 23 fr. ; canards 13 à 17 fr. ; lapins gros, 20 à 30 fr. ; moyens, 12 à 19 fr. ; petits, 4,50 à 8 fr. ; poules, 27 à 30 francs.

SAINT-SAULGE. — On cotait : beurre, 5 fr. et 5,50 la livre ; œufs, 5 francs la douzaine ; poulets, 25 à 30 francs la paire ; lapins, 2,50 la livre ; canards, 25 à 30 francs la paire ; fromages, 1 franc pièce ; carottes, 3,50 la livre.

Officiers Ministériels

Etude de M. COTE, notaire à Fourchambault.

A vendre par adjudication Le dimanche 19 juillet 1925, à 14 heures, en l'étude de M. COTE.

UNE MAISON avec jardin de 1300 mq, sise à Fourchambault, route de Nevers.

Louissance de suite. Mise à prix : 9.000 francs. Pour tous renseignements, s'adresser à M. COTE, notaire, 26.537

COMMUNE D'OISY

AVIS AUX CHASSEURS

Le maire d'Oisy a l'honneur de prévenir MM. les chasseurs que l'adjudication des bois communaux d'Oisy sections d'Oisy et de Paroy, pour une période de six années, aura lieu le dimanche 12 juillet 1925, à 15 heures, à Oisy, à quinze heures (heure légale).

On peut prendre connaissance du cahier des charges à la mairie. 26.495

Etudes de M. JOUBERT, notaire à Néronde.

M. MINGAUD, avoué à Tours.

A vendre par adjudication En un seul lot Par suite de liquidation entre majeurs et mineurs. Le dimanche 19 juillet 1925, à 14 heures, en l'étude et par le ministère de M. Joubert, notaire, commis à cet effet.

I. — LE DOMAINE DE CHANTEMERLE sise commune de Charly, canton de Néronde. Comprenant : 1° Bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour et jardin, contenant 53 ares 28 cent. 2° Prés et pacages, 58 h. 55 a. 51 cent.

3° Terres, 63 h. 08 a. 51 cent.

II. — LA LOUATRE DE VEMOUCHE même commune, comprenant maison et écuries, terre et prés, contenant 3 h. 80.

III. — BOIS sise commune de Charly, contenant 12 h. 73 a. 50 cent.

Contenance totale : 118 h. 70 a. 47 cent.

Cheptels vifs attachés au domaine, 1.600 francs environ.

Entrée en jouissance 1<sup>er</sup> mai 1926. Mise à prix : 200.000 francs. S'adresser pour tous renseignements : 1° A M. MINGAUD, avoué à Tours, 18, rue Emile Zola, poursuivant la vente ; 2° A M. GALICHON et à M. CHALVIN, notaires à Tours ; 3° Et à M. JOUBERT, notaire à Néronde, chargé de la vente et dépositaire du cahier des charges, en l'étude duquel ont été déposés les plans et plans de division.

Etude de M. BONNET, commissaire-priseur à Nevers.

VENTE AUX ENCHÈRES A Nevers, boulevard Victor-Hugo, n° 15. Le mardi 7 juillet 1925, à 13 heures.

BON MOBILIER, comprenant : 2 buffets L. XV, table et chaises de salle à manger, buffet de dame, commode, fauteuils, chaises, armoire, buffet de cuisine, pendules, garniture de foyer, lits (bois, fer et cuivre), toilette, tables, miroirs, armoires de toilette, fourneau à gaz, literie, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, argent, tables, tabourets, tapis, rideaux.

Au comptant, frais en sus. 26.592

Etude de M. PAJOT, notaire à Souvigny.

A vendre par adjudication Le dimanche 26 juillet 1925, à 14 heures, à Souvigny. En l'étude et par le ministère de M. Pajot.

LE DOMAINE DE LA BUSSIÈRE-VALLET sise commune de Bourbon-l'Archambault, et par extension communes de Saint-Aubin-Montal et Ygrande. Comprenant : Bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres et prés. Une grande contenance de 55 hectares environ. Mise à prix : 82.000 francs. Enchères : 500 francs. Une enchère adjugera. Pour tous renseignements, s'adresser à M. PAJOT, notaire à Souvigny, dépositaire du cahier des charges. 26.482

Principal CLERGÉ est demandé pour l'abbaye de Fontenay, près de Nevers.

Etude de M. BOURGUIGNON, notaire à Fours.

A VENDRE A L'AMIABLE LA TUBERIE DE FOURS Pour renseignements et traiter, s'adresser au notaire. 26.612

Etude de M. BAYLE, notaire à Nevers.

A VENDRE A L'AMIABLE MAISON A USAGE DE COMMERCE ET D'HABITATION hangars, écuries et jardin, le tout situé à Imphy, Grande-Rue. Appartenant aux enfants PELLE-BASSOT. S'adresser pour tous renseignements à M. BAYLE, notaire, 26.556

Etude de M. André COHENET, avoué à Bourges.

VENTE Aux enchères publiques En cinq lots A la barre du tribunal civil de Bourges, à l'audience des criées du jeudi seize juillet, il sera vendu cent vingt-cinq, à treize heures.

1° Un terrain, situé à Bourges, lieu dit « Le Beignon », contenant 44 ares 10 cent. environ, jouant la grappe scolaire Barbès, et en façade sur la route de Saint-Amand.

Mise à prix : 6.000 francs.

2° Un terrain, sis à Bourges, route d'Issoudun, lieu dit « Croix Montjoye », contenant 30 ares 40 cent. en façade sur la route d'Issoudun.

Mise à prix : 9.000 francs.

3° Le Pré de l'Île-Saint-Pierre sise commune de Saint-Doulchard, entre la rivière d'Yèvre et la rivière du moulin d'Oisy, contenant 12 hectares 55 ares environ.

Mise à prix : 40.000 francs.

4° Le Domaine de Vernillet, sis communes de la Chapelle-Saint-Ursin et du Soudray, contenant 153 hectares environ au total.

Comprenant maison de maître, bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, et dépendances. Petit bois de 5 hectares environ.

Enclos contenant maison de vigneron, cellier, hangar, et 2 ha 2 a de vigne en plein rapport.

Mise à prix : 100.000 francs.

5° Forêt de Vernillet, ou du Garin, située communes de Subdry et de la Chapelle-Saint-Ursin, consistant en taillis sous futaie, d'une superficie d'environ 120 hectares.

Mise à prix : 200.000 francs.

Chasse libre de location sur les deux derniers lots. S'adresser pour les renseignements : 1° A M. A. COHENET, avoué à Bourges, 50, rue Portefeuille ; 2° A M. DESBOIS, notaire à Bourges, Coursouron ; 3° Au Greffe du tribunal civil de Bourges, où le cahier des charges est déposé ; 4° Et pour visiter sur place et à M. NAUDIN, garde, à la Vigne de Vernillet, par la Chapelle-Saint-Ursin. 26.618

Etude de M. BONNET, commissaire-priseur à Nevers.

VENTE AUX ENCHÈRES A Nevers, boulevard Victor-Hugo, n° 15. Le mardi 7 juillet 1925, à 13 heures.

BON MOBILIER, comprenant : 2 buffets L. XV, table et chaises de salle à manger, buffet de dame, commode, fauteuils, chaises, armoire, buffet de cuisine, pendules, garniture de foyer, lits (bois, fer et cuivre), toilette, tables, miroirs, armoires de toilette, fourneau à gaz, literie, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, argent, tables, tabourets, tapis, rideaux.

Au comptant, frais en sus. 26.592

Etude de M. PAJOT, notaire à Souvigny.

A vendre par adjudication Le dimanche 26 juillet 1925, à 14 heures, à Souvigny. En l'étude et par le ministère de M. Pajot.

LE DOMAINE DE LA BUSSIÈRE-VALLET sise commune de Bourbon-l'Archambault, et par extension communes de Saint-Aubin-Montal et Ygrande. Comprenant : Bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres et prés. Une grande contenance de 55 hectares environ. Mise à prix : 82.000 francs. Enchères : 500 francs. Une enchère adjugera. Pour tous renseignements, s'adresser à M. PAJOT, notaire à Souvigny, dépositaire du cahier des charges. 26.482

Principal CLERGÉ est demandé pour l'abbaye de Fontenay, près de Nevers.

PARIS-CENTRE

A louer pour les vacances MAISON MEUBLEE

Sise à Sancerre, Ecurie, garage, jardin touchant la rivière. S'adresser à M. NAUDIN, notaire à Sancerre. 26.617

Etude de M. GUILLERAND, notaire à Beaumont-la-Ferrière

A VENDRE A L'AMIABLE GRANDE MAISON avec jardin au bourg de Saint-Aubin-les-Forges, gare Poiseux, 4 kilomètres. Pays de chasse et de pêche. Jouissance immédiate. S'adresser au notaire. 26.628

Etude de M. TRIBALAT, notaire à Bourbon-l'Archambault

A affermer ou à prendre en mélayage au 11 novembre 1925 LE DOMAINE DE LA CAQUE commune de Buxières-les-Mines d'une contenance y compris l'étang, de 67 hectares environ. S'adresser à M. TRIBALAT, notaire. 26.539

Etude de M. BOUQUILLARD, Docteur en droit, notaire à Nevers

A vendre par adjudication A Imphy, salle de la mairie, le dimanche 26 juillet 1925 à 14 heures.

En un seul lot 1° UNE MAISON située à la Grande-Picque, commune d'Imphy, composée de quatre pièces, deux celliers, greniers, toits, jardin derrière de 8 ares 50 centièmes environ, puits, etc. Cet immeuble appartient à M. Brossard. Mise à prix : 10.000 francs. S'adresser pour visiter sur les lieux et pour tous renseignements à M. BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire à Nevers, 26.611

2° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart, à Nevers. Téléph. : 4-29

3° A MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, Paris. Téléphone : Gutenberg-13-88. 26.631

Etude de M. BOUQUILLARD, Docteur en droit, notaire à Nevers

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou par lots

1° A M. DURIAUX, à Saint-Honoré-les-Bains, tél. 23.

2° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart, à Nevers. Téléph. : 4-29

3° A MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, Paris. Téléphone : Gutenberg-13-88. 26.631

Etude de M. BOUQUILLARD, Docteur en droit, notaire à Nevers

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou par lots

1° A M. DURIAUX, à Saint-Honoré-les-Bains, tél. 23.

2° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart, à Nevers. Téléph. : 4-29

3° A MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, Paris. Téléphone : Gutenberg-13-88. 26.631

Etude de M. BOUQUILLARD, Docteur en droit, notaire à Nevers

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou par lots

1° A M. DURIAUX, à Saint-Honoré-les-Bains, tél. 23.

2° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart, à Nevers. Téléph. : 4-29

3° A MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, Paris. Téléphone : Gutenberg-13-88. 26.631

Etude de M. BOUQUILLARD, Docteur en droit, notaire à Nevers

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou par lots

1° A M. DURIAUX, à Saint-Honoré-les-Bains, tél. 23.

2° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart, à Nevers. Téléph. : 4-29

3° A MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, Paris. Téléphone : Gutenberg-13-88. 26.631

Etude de M. BOUQUILLARD, Docteur en droit, notaire à Nevers

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou par lots

1° A M. DURIAUX, à Saint-Honoré-les-Bains, tél. 23.

2° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart, à Nevers. Téléph. : 4-29

3° A MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, Paris. Téléphone : Gutenberg-13-88. 26.631

Etude de M. BOUQUILLARD, Docteur en droit, notaire à Nevers

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou par lots

1° A M. DURIAUX, à Saint-Honoré-les-Bains, tél. 23.

2° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart, à Nevers. Téléph. : 4-29

3° A MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, Paris. Téléphone : Gutenberg-13-88. 26.631

Etude de M. BOUQUILLARD, Docteur en droit, notaire à Nevers

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou par lots

1° A M. DURIAUX, à Saint-Honoré-les-Bains, tél. 23.

2° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart, à Nevers. Téléph. : 4-29

3° A MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, Paris. Téléphone : Gutenberg-13-88. 26.631

Etude de M. BOUQUILLARD, Docteur en droit, notaire à Nevers

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou par lots

1° A M. DURIAUX, à Saint-Honoré-les-Bains, tél. 23.

2° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart, à Nevers. Téléph. : 4-29

3° A MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, Paris. Téléphone : Gutenberg-13-88. 26.631

Etude de M. BOUQUILLARD, Docteur en droit, notaire à Nevers

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou par lots

1° A M. DURIAUX, à Saint-Honoré-les-Bains, tél. 23.

2° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart, à Nevers. Téléph. : 4-29

3° A MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, Paris. Téléphone : Gutenberg-13-88. 26.631

Etude de M. BOUQUILLARD, Docteur en droit, notaire à Nevers

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou par lots

1° A M. DURIAUX, à Saint-Honoré-les-Bains, tél. 23.

2° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart, à Nevers. Téléph. : 4-29

3° A MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, Paris. Téléphone : Gutenberg-13-88. 26.631

Etude de M. BOUQUILLARD, Docteur en droit, notaire à Nevers

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou par lots

1° A M. DURIAUX, à Saint-Honoré-les-Bains, tél. 23.

2° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart, à Nevers. Téléph. : 4-29

3° A MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, Paris. Téléphone : Gutenberg-13-88. 26.631

Etude de M. BOUQUILLARD, Docteur en droit, notaire à Nevers

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou par lots

1° A M. DURIAUX, à Saint-Honoré-les-Bains, tél. 23.

2° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart, à Nevers. Téléph. : 4-29

3° A MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, Paris. Téléphone : Gutenberg-13-88. 26.631

Etude de M. BOUQUILLARD, Docteur en droit, notaire à Nevers

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou par lots

1° A M. DURIAUX, à Saint-Honoré-les-Bains, tél. 23.

2° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart, à Nevers. Téléph. : 4-29

3° A MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, Paris. Téléphone : Gutenberg-13-88. 26.631

Etude de M. BOUQUILLARD, Docteur en droit, notaire à Nevers

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou par lots

1° A M. DURIAUX, à Saint-Honoré-les-Bains, tél. 23.

2° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart, à Nevers. Téléph. : 4-29

3° A MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, Paris. Téléphone : Gutenberg-13-88. 26.631

Etude de M. BOUQUILLARD, Docteur en droit, notaire à Nevers

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou par lots

1° A M. DURIAUX, à Saint-Honoré-les-Bains, tél. 23.

2° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart, à Nevers. Téléph. : 4-29

3° A MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, Paris. Téléphone : Gutenberg-13-88. 26.631

Etude de M. BOUQUILLARD, Docteur en droit, notaire à Nevers

A VENDRE A L'AMIABLE en bloc ou par lots

1° A M. DURIAUX, à Saint-Honoré-les-Bains, tél. 23.

2° A M. LECUYER, 16, rue du Rempart, à Nevers. Téléph. : 4-29

3° A MM. BERNHEIM Frères et Fils, 23, rue de l'Arcade, Paris. Téléphone : Gutenberg-13-88. 26.631

PARIS-CENTRE

A louer pour les vacances MAISON MEUBLEE

Sise à Sancerre, Ecurie, garage, jardin touchant la rivière. S'adresser à M. NAUDIN, notaire à Sancerre. 26.617

Allier, Cher, Loiret, Nièvre, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Yonne

5 juillet 1925

# Le grand Festival de Musique à Nevers



### Malgré la pluie la foule et des fleurs accueillent la musique du Luxembourg

Aujourd'hui, c'est le Festival et vive la musique, mais tout de même hier soir c'était quelque chose de plus.

A 16 heures la foule encombrait la place Carnot, l'avenue Georges Clemenceau et la cour de la Gare.

Une portion de la salle d'attente avait été décorée en vue de la réception de la musique Luxembourgaise.

A l'heure fixée, M. le général de Benet, le comité et de maire de Nevers attendaient leurs hôtes.

Le train avait dix-huit minutes de retard. Enfin il arrive en gare.

La musique Luxembourgaise fut reçue par M. Boué, président du Comité, M. Die-drich, député et M. le docteur Faber, prononcèrent quelques mots. M. Boué et M. le maire de Nevers lui répondirent par quelques paroles de bienvenue.

Puis le cortège se forma et se fraya difficilement passage, tant la foule était dense jusqu'à la place Carnot.

La population entière par ses applaudissements, souhaita la bienvenue à nos hôtes. Le cortège était précédé par la Philharmonie municipale qui joua « Sambre et Meuse » et ses plus jolis airs.

Au pied du monument aux Morts, l'Harmonie Eich de Luxembourg, exécuta une andante funèbre qui fut écoutée avec un religieux respect.

Puis MM. le bourgmestre, député Die-drich et le docteur Faber prononcèrent les deux discours suivants :

### Discours de M. le député Die-drich

Nous avons considéré comme un devoir sacré de venir, dès notre arrivée, nous incliner devant le monument de vos grands morts, le monument élevé aux enfants de la Nièvre, morts sur le champ d'honneur.

Nous y venons avec le sentiment de plus respect et de plus reconnaissance que notre pays doit à ceux qui sont tombés pour le salut du droit et, en défendant la France injustement attaquée, ont défendu en même temps tout le passé et tout l'avenir de la civilisation.

L'immense épopée au cours de laquelle les vertus d'une race ont rejoint le cor de Roland et la chanson de l'Iliade, vit encore dans nos âmes. Et le nom de Verdun où à votre indomptable héroïsme vint se heurter et se briser le vieux monde de violence, restera ineffacement gravé dans nos sacrifices, que serions-nous devenus ? Que le plus pur et de l'idéalisme le plus élevé.

Sans vous, sans vos nobles et douloureux sacrifices, que serions-nous devenus ? Que serait devenue la justice ?

Sous la victoire insolente d'un vainqueur barbare, le monde entier aurait plié. Cette victoire aurait anéanti tout ce qu'il y a de plus cher et de plus noble dans le cœur de chacun de nous et dans les aspirations de tous les peuples : la liberté.

C'est ce qu'on a aussi admirablement compris les 3.000 légionnaires luxembourgeois qui spontanément se sont enrôlés sous votre drapeau ; ils ont combattu et sont morts, en grande partie, pour la sauvegarde de ces principes et de cet idéal.

Il sont morts les enfants de la Nièvre, comme tous les morts des armées de l'Entente, ainsi que l'a, éloquentement, dit votre président du Conseil, M. Painlevé, dimanche dernier dans l'Yonne ; ils sont morts pour que cessât dans ce monde, l'ère de la violence et qu'à la violence se substituât une paix basée sur l'équité.

Voilà les volontés des morts que cherche à exécuter votre grand et immortel pays qui, dans sa marche vers l'avenir, vers une humanité meilleure sera suivi par tous les peuples de bonne foi et de bonne volonté au premier rang desquels, nous voulons voir figurer le grand-fils de Luxembourg, Chers morts de la Nièvre !

En hommage de notre gratitude et de notre admiration nous déposons cette palme en bronze au pied de votre monument.

Elle dira aux générations à venir que le Luxembourg n'oublie pas, n'oubliera jamais ceux auxquels il doit sa liberté et son indépendance.

### Discours du docteur Faber Président de l'Harmonie

C'est avec une profonde émotion que nous nous inclinons aujourd'hui devant le symbole de l'impérissable gloire des enfants de la Nièvre.

Nous avons entrepris ce pieux pèlerinage pour saluer une fois de plus les libérateurs de notre pays. Pendant les angoisses indéchiffrables des quatre années de la guerre, le Luxembourg poursuivait ardemment

### AU PIED DU MONUMENT AUX MORTS

L'Harmonie Eich du Luxembourg exécute la « Marsillaise ». (A droite) : M. le docteur Faber prononce son discours.

Phot. Licot. Cl. Paris-Centre.



### HYMNE LUXEMBOURGEOIS



### Discours de M. le maire de Nevers

Puis M. le maire de Nevers prononça un discours dont nous détachons les passages suivants :

— J'estime pour ma part que les trop brèves heures comme celles-ci font plus pour les relations internationales que les plus longues et

ceux qui sur la terre de France combattent et mourraient pour que les peuples soient libres.

Le Luxembourg, petit par son étendue, mais grand par son amour pour la France, devait mourir — ou revivre avec la France.

Mais il savait que la France combattait pour lui, la France au cœur généreux qui n'a jamais hésité à se sacrifier pour la justice et la liberté.

Et nous savions que parmi les vaillants soldats français, 3.000 Luxembourgeois se ruèrent sur l'ennemi, 3.000 légionnaires, qui s'étaient levés avec un élan superbe pour donner leur sang pour la France chérie, leur seconde patrie. Et les liens d'amitié qui liaient depuis toujours les Luxembourgeois à la France, furent forgés par le sang confondu de nos soldats.

Ce fut là une humble manifestation de notre gratitude et de notre amour, et jamais nous ne pourrions dire, comme il conviendrait, les sentiments que nous éprouvons vis à vis de nos libérateurs.

La vénération de la France est dans nos cœurs comme un sentiment simple, instinctif, comme l'affection qui fleurit dans le cœur de l'enfant pour sa mère auprès de laquelle il trouvera toujours aide et protection.

La vieille terre de France a pieusement recueilli le corps de ceux de nos frères qui sont morts pour elle et le Luxembourg est fier d'abriter dans sa terre les soldats français qui sont venus mourir dans ses bras. Nous venons vous apporter aujourd'hui un suprême salut de vos frères d'armes qui sont morts loin de leur patrie.

Que les morts qui reposent dans nos pays nous soient un gage pour la profonde amitié entre la France et le Luxembourg, car ils nous rappellent à tout instant à nous Luxembourgeois ce que nous devons à la France et à son héroïsme sublime, que la palme que respectueusement nous déposons aujourd'hui au pied de ce monument, soit le symbole impérissable de l'hommage rendu par un petit pays à la France éternelle et à ses glorieux enfants.

### Fragment de la MARCHÉ NIVERNAISE



### Place de la Croix-des-Pèlerins



### Place de la Croix-des-Pèlerins

FANFARE DE COSNE  
Directeur : M. FÉGER

Kalma, ouverture (Delchevalerie).  
L'Orpeline, fantaisie (Marsal).  
Griséris, ouverture (Marsal).

FANFARE DE SOUVIGNY  
Directeur : M. BOUILLON

Le programme sera affiché avant le concert

HARMONIE « LA DOMERATOISE » DOMERAT  
Directeur : M. GREUZAT

Les Cadets, allegro (Sonza).  
Cortège de Ballet, fantaisie (Avo).  
La Mascotte, fantaisie (Audran).

Place Mossé  
LA LYRE AMICALE DE SAINT-REMY-SUR-DUROLLE  
Directeur : M. BOSTMERRUN

Trouville-Station, polka-marche (Lamberty).  
Hermione, fantaisie (Sall).  
L'Éventail, menuet (F. Boisson).

HARMONIE DE CHATEAU-CHINON  
Directeur : M. LACHARME

Marche de Richard Wallace (Sallentak).  
Ballet de la Source (mazurka), de Léo Delibes (Moem).  
Le Val d'Andorre, fantaisie (Clodomir).

UNION MUSICALE DE FOURCHAMBAULT  
Directeur : M. SABARD

Marche turque (Mozart).  
L'Artésienne (Bizet).  
a) Prélude (Bizet).  
b) Menuet (Bizet).  
c) Entr'acte et final (Bizet).  
Trio d'Oiseaux, polka pour 2 flûtes et 1 clarinette (Pillevestre).

Place Président-Wilson  
LES ENFANTS DE PREMERY  
Directeur : M. PICOUDY

Les Rives de la Saine, ouverture (Grivel).  
Jour de fiançailles, fantaisie (Bidaire).  
Barcelonnette, fantaisie (Robe).

UNION MUSICALE DE LOUE (Sarthe)  
Directeur : M. SAILLY

Marche symphonique n° 1 (Villermoin).  
Menuet de la Marie (Boyer).  
Jour de fête (scènes romantiques) (Paris).

LA LYRE DES MINEURS D'EPINAC-LES-MINES  
Directeur : M. LAGRANGE

Phébé (Andrien).  
La chaste Suzanne (Gilbert).  
Les Roches noires (Sall).

### Oetroi boulevard Victor-Hugo

FANFARE DE TROMPETTES « L'AUBÉPINE » CHAMPAGNE-SUR-SEINE  
Directeur : M. SAILLY

Le Grenadier, pas redoublé (Paget).  
Souvenir de Verneuil, fantaisie (Ferre).  
Les Violettes, polka d'ensemble (Ferre).  
FANFARE DE SAINT-DENIS-EN-VAL (Loiret)  
Directeur : M. MALAQUÉ

Salut à la Paix, allegro (Leber).  
Croix d'honneur, ouverture (Béger).  
Euterpe, fantaisie (Labole).

Place Saint-laurent  
FANFARE DE CERCY-LA-TOUR  
Directeur : M. MÉNARD

Marche des Aviateurs (Turine).  
Euterpe, fantaisie (Labole).  
Les Chevaliers du Travail, fantaisie (Pautrat).

FANFARE « LES ENFANTS DE LA VAUVISE » SANGERGUES  
Directeur : M. PARIOT

Bon Accueil, pas redoublé (Fraget).  
Les Noces d'Argent, fantaisie (Roulet).  
L'Abélie d'Or, ouverture (Pontot).

HARMONIE DE SAINT-BONNET-TRONÇAIS  
Directeur : M. PAILLOUX

Ouverture de Freischütz (Weber).  
La Vallée du Lys, fantaisie (Cl. Auger).  
Le Langage des Fleurs, valse (Péiz).

Place de Moulésses  
PHILHARMONIE DE NOUILLY-SUR-LOIRE  
Directeur : M. PICARD

(Le programme sera affiché avant le concert)

FANFARE DE LIGNIÈRES (Cher)  
Directeur : M. GONN

Le Secret de la Bohémienne, ouverture (Massart).  
La Muse des Troubadours, fantaisie (Amourdedieu).  
Christia, fantaisie (Planet).

## PROGRAMME

DANS LA MATINÉE : Réception des Sociétés invitées : A 10 heures, à « PARIS-CENTRE » : Vin d'honneur offert à l'Harmonie du Luxembourg et aux membres du Comité des Fêtes. — A 11 h. 30 : Vin d'honneur offert par la Municipalité aux Présidents et Directeurs.

A 14 h. 30 : Défilé en ville des Sociétés.  
ITINÉRAIRE : avenue Marceau, rue des Ardilliers, rue de la Préfecture, rue de la Barre, rue Saint-Etienne, rue du Lycée, rue du Commerce, place Président-Wilson, rue La-Fayette, place Carnot, le Parc (allée centrale).

A 15 h. 30 : Au Parc : Exécution du Morceau d'ensemble, par toutes les Sociétés (2.500 exécutants) : MARCHÉ NIVERNAISE, composition de M. Charlet, directeur général du Festival.

A l'issue du morceau d'ensemble, concert aux parcs et emplacements suivants :

### Kiosque du Parc

UNION CHORALE DE MONTLUÇON  
Directeur : M. SORTES

Hérodiade (chœur de 3<sup>e</sup> acte) (Massenet).  
Chant des Forêts (Kling).  
La Terre (J. Ritz).

FANFARE DE RANDAN (Puy-de-Dôme)  
Directeur : M. PLACE-SUBERT

Marche de la Fédération du Centre (André).  
Souvenir de Corbie, fantaisie (Bajus).  
Doux aveux, scottish (Doyen).

HARMONIE DES MINES DE LA MACHINE  
Directeur : M. PORTOU

L'Ambassadrice, ouverture (Aubert-Bouckel).  
Jeanne Maillotte, ouverture et l'opéra (Reynaud).  
Ballet d'Isoline (Message).

HARMONIE DE EICH-LES-LUXEMBOURG  
Directeur : M. NICOLAS WEYRICH

Voici les principaux morceaux qui seront exécutés par l'Harmonie :

Fantaisie marche (Blémant).  
Tancrède, ouverture (Rossini).  
Adagio et Rondo, pour clarinette (Weber).  
Pavane écossaise (Allier).  
Une Perle de l'Océan, fantaisie pour trompette d'harmonie (Héche).  
L'Africain, fantaisie sur l'opéra (Meyerbeer).  
Gloria Musical, ouverture (Blémant).  
La Mort de G. D. grande marche héroïque (Massenet).  
Argonne, ouverture (Andrien).  
De Cadix à Séville, boléro pour petite flûte (Ryembault).  
Brillante, polka concertante pour clarinette (Benoit).  
Aubade japonaise (Bajus).  
Marche nivaise (Charlet).

Place de la Croix-des-Pèlerins

FANFARE DE COSNE  
Directeur : M. FÉGER

Kalma, ouverture (Delchevalerie).  
L'Orpeline, fantaisie (Marsal).  
Griséris, ouverture (Marsal).

FANFARE DE SOUVIGNY  
Directeur : M. BOUILLON

Le programme sera affiché avant le concert

HARMONIE « LA DOMERATOISE » DOMERAT  
Directeur : M. GREUZAT

Les Cadets, allegro (Sonza).  
Cortège de Ballet, fantaisie (Avo).  
La Mascotte, fantaisie (Audran).

Place Mossé

LA LYRE AMICALE DE SAINT-REMY-SUR-DUROLLE  
Directeur : M. BOSTMERRUN

Trouville-Station, polka-marche (Lamberty).  
Hermione, fantaisie (Sall).  
L'Éventail, menuet (F. Boisson).

HARMONIE DE CHATEAU-CHINON  
Directeur : M. LACHARME

Marche de Richard Wallace (Sallentak).  
Ballet de la Source (mazurka), de Léo Delibes (Moem).  
Le Val d'Andorre, fantaisie (Clodomir).

UNION MUSICALE DE FOURCHAMBAULT  
Directeur : M. SABARD

Marche turque (Mozart).  
L'Artésienne (Bizet).  
a) Prélude (Bizet).  
b) Menuet (Bizet).  
c) Entr'acte et final (Bizet).  
Trio d'Oiseaux, polka pour 2 flûtes et 1 clarinette (Pillevestre).

Place Président-Wilson

LES ENFANTS DE PREMERY  
Directeur : M. PICOUDY

Les Rives de la Saine, ouverture (Grivel).  
Jour de fiançailles, fantaisie (Bidaire).  
Barcelonnette, fantaisie (Robe).

UNION MUSICALE DE LOUE (Sarthe)  
Directeur : M. SAILLY

Marche symphonique n° 1 (Villermoin).  
Menuet de la Marie (Boyer).  
Jour de fête (scènes romantiques) (Paris).

LA LYRE DES MINEURS D'EPINAC-LES-MINES  
Directeur : M. LAGRANGE

Phébé (Andrien).  
La chaste Suzanne (Gilbert).  
Les Roches noires (Sall).

Oetroi boulevard Victor-Hugo

FANFARE DE TROMPETTES « L'AUBÉPINE » CHAMPAGNE-SUR-SEINE  
Directeur : M. SAILLY

Le Grenadier, pas redoublé (Paget).  
Souvenir de Verneuil, fantaisie (Ferre).  
Les Violettes, polka d'ensemble (Ferre).  
FANFARE DE SAINT-DENIS-EN-VAL (Loiret)  
Directeur : M. MALAQUÉ

Salut à la Paix, allegro (Leber).  
Croix d'honneur, ouverture (Béger).  
Euterpe, fantaisie (Labole).

Place Saint-laurent

FANFARE DE CERCY-LA-TOUR  
Directeur : M. MÉNARD

Marche des Aviateurs (Turine).  
Euterpe, fantaisie (Labole).  
Les Chevaliers du Travail, fantaisie (Pautrat).

FANFARE « LES ENFANTS DE LA VAUVISE » SANGERGUES  
Directeur : M. PARIOT

Bon Accueil, pas redoublé (Fraget).  
Les Noces d'Argent, fantaisie (Roulet).  
L'Abélie d'Or, ouverture (Pontot).

HARMONIE DE SAINT-BONNET-TRONÇAIS  
Directeur : M. PAILLOUX

Ouverture de Freischütz (Weber).  
La Vallée du Lys, fantaisie (Cl. Auger).  
Le Langage des Fleurs, valse (Péiz).

Place de Moulésses

PHILHARMONIE DE NOUILLY-SUR-LOIRE  
Directeur : M. PICARD

(Le programme sera affiché avant le concert)

FANFARE DE LIGNIÈRES (Cher)  
Directeur : M. GONN

Le Secret de la Bohémienne, ouverture (Massart).  
La Muse des Troubadours, fantaisie (Amourdedieu).  
Christia, fantaisie (Planet).

Place du Tonkin

FANFARE « LES ENFANTS DE LA MONTAGNE » MAYET-DE-MONTAGNE  
Directeur : M. BARNIER

Ouverture Romantique (Cordonnier).  
Euterpe, fantaisie (Labole).  
La Poule aux œufs d'or (Béger).

UNION MUSICALE DE SAINT-SATUR  
Directeur : M. LESPLES

La Médaille d'or, ouverture (Migette).  
Santiago, valse espagnole (Corbin).  
Les Cloches de Corneville, fantaisie (Planquette).

Place de la Croix-Joyeuse

FANFARE « LA SAINT-SAULGOISE » SAINT-SAULGE  
Directeur : M. HURTAULT

Vigilance, pas redoublé (Gaufredroid).  
Fête joyeuse, fantaisie (Bajus).  
Valse de la Grand-mère (Delchevalerie).

FANFARE DE CHAMPLEMY  
Directeur : M. GONN

Cluses-festival, pas redoublé (Hugonnot).  
Palmes et Couronnes, fantaisie (Bajus).  
Onduleuse, valse (Bajus).

Place de la Croix-Joyeuse

FANFARE « LES ENFANTS DE LA MONTAGNE » MAYET-DE-MONTAGNE  
Directeur : M. BARNIER

Ouverture Romantique (Cordonnier).  
Euterpe, fantaisie (Labole).  
La Poule aux œufs d'or (Béger).

UNION MUSICALE DE SAINT-SATUR  
Directeur : M. LESPLES

La Médaille d'or, ouverture (Migette).  
Santiago, valse espagnole (Corbin).  
Les Cloches de Corneville, fantaisie (Planquette).

Place de la Croix-Joyeuse

FANFARE « LA SAINT-SAULGOISE » SAINT-SAULGE  
Directeur : M. HURTAULT

Vigilance, pas redoublé (Gaufredroid).  
Fête joyeuse, fantaisie (Bajus).  
Valse de la Grand-mère (Delchevalerie).

FANFARE DE CHAMPLEMY  
Directeur : M. GONN

Cluses-festival, pas redoublé (Hugonnot).  
Palmes et Couronnes, fantaisie (Bajus).  
Onduleuse, valse (Bajus).



En haut : M. le Docteur Jean FABER, médecin, président de l'Harmonie ; à gauche : M. WEYRICH, directeur de l'Harmonie, sergent-major de la Musique militaire luxembourgeoise ; à droite : M. Ernest BRINCOURT, président d'honneur de l'Harmonie.  
En bas : M. Mich. SCHEITTE, échevin de la ville de Luxembourg ; à gauche : M. WIES, secrétaire général de l'Harmonie, organisateur de ce voyage ; à droite : M. JALLES, vice-président de l'Harmonie, conseiller municipal de la ville de Luxembourg.

### Place Guy-Coquille

FANFARE DE VARZY  
Directeur : M. BRESSANGE

Rip, fantaisie sur l'opéra (E. Pontet).  
Fraternité, ouverture (D. Schnouk).  
Am Frühlingsmorgen, grande valse (Van den Bossche).

FANFARE DE GENELARD  
Directeur : M. BONAMOUR

Ouverture fantastique (Govaert).  
Secret de Sphinx (Gadenne).  
Après le Combat, grande fantaisie originale (Gaimpard).

PHILHARMONIE DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE  
Directeur : M. LOMARD

Grande Marche triomphale (Van Kenwortel).  
Marche militaire (Schubert).  
Ouverture des Diamants de la Couronne (Auber).

Place Mancini

HARMONIE D'IMPY  
Directeur : M. RICASCO

Le Belliqueux, pas redoublé (G. Allier).  
La Mouette, fantaisie (Noël Le Mire).  
La Grange aux Belles (Tilliard).

FANFARE DES VIGNERONS D'ASNIÈRES-LES-BOURGES  
Directeur : M. MAILLET

Marche triomphale (Revol).  
Le Calife de Bagdad, ouverture (E. Marie).  
(Opéra de Boieldieu)

Santiago, valse espagnole (Corbin).

Place de Nièvre

FANFARE MUNICIPALE DE SANCERRE  
Directeur : M. REULAND

Pierre l'Ermitte, ouverture (Béger).  
L'Épi d'Or, ouverture (Richard).  
Marie-Antoinette, ouverture (Montagne).

UNION MUSICALE DE GERILLY  
Directeur : M. AUFANVRE

Kermesse au Bois, fantaisie (Tillard).  
Charmant Bijou, gavotte (Andrien).  
La Prière, mélodie (Chassin).

FANFARE DE VIC-LE-COMTE  
Directeur : M. LAGAT

Pinard-Polka, polka burlesque (Scuppi).  
La Vallée du Doubs, fantaisie (Hermerlé).  
Le Réve de Jeanne, valse (Flamand).

Place Chaméane

FANFARE DE TROMPETTES « LA NOGENTAISE »  
Directeur : M. LAQUOT

Devant Verdun, marche (Prodhomme).  
La Fête du Village, fantaisie (Fiquet).  
Sous la Paulonia, boléro (Gadenne).  
Pour la France, allegro (Prodhomme).  
(Trompettes à pistons, sans piston et cors)

HARMONIE DE VIERZON-FORGES  
Directeur : M. ROBERT

Loïn du Pays, ouverture (Bouillon).  
L'Emulation, ouverture (Canivet).  
Marche de la Fédération (Blémant).

UNION MUSICALE DE LAPALISSE  
Directeur : M. LIARD

Voyage en Provence (Graud).  
Les Diamants de la Couronne (Tilliard).  
Le Fré aux Clercs (Glensk).

Place de la Croix-Joyeuse</